

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 7 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Conditions d'exercice du contrôle budgétaire. — Communication de M. le président (p. 5283).
MM. Cermolacce, Hamel, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges ; Debré, le président.
2. — Renvoi pour avis (p. 5285).
3. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5285).
Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).
MM. Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Bayou, Voisin, Cressard, Daillet.
MM. Dutard, Weisenhorn, Desanlis, Sénès, Chamant, Le Foll, Hamel, Madrelle, Zeller, Guerneur.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
4. — Ordre du jour (p. 5304).

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

CONDITIONS D'EXERCICE DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Communication de M. le président.

M. le président. A la suite des rappels au règlement qui ont eu lieu au cours des séances du 30 et du 31 octobre concernant les conditions d'exercice du contrôle budgétaire, j'ai réuni ce matin le Bureau de l'Assemblée.

Celui-ci, sous réserve d'un nouvel et prochain examen du problème, a pris la décision suivante que je communiquerai à MM. les présidents des commissions permanentes :

« A l'occasion de l'examen des projets de loi de finances, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des mêmes crédits se concerteront pour établir les questionnaires adressés aux ministres en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration de leurs rapports et avis.

« Les rapporteurs spéciaux demanderont aux ministres, en application de l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance du 30 décembre 1958, et communiqueront aux rapporteurs pour avis les documents que ceux-ci estimeront devoir obtenir pour la rédaction de leurs avis. »

M. Paul Cermolacce. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cermolacce.

M. Paul Cermolacce. Monsieur le président, je constate que la demande qui avait été formulée par le groupe communiste a été suivie d'effet.

Ce matin, le Bureau de l'Assemblée s'est réuni pour discuter des incidents récents qui, certes, auraient pu se produire plus tôt. Mais, fait nouveau cette année : des rapporteurs de l'opposition ont été désignés dans la discussion du projet de loi de finances et ils ont ainsi fait éclater ce que vous mettiez sous l'éteignoir. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

La discussion du Bureau, ce matin, a tourné autour de la compétence des commissions et n'a pas été épuisée puisque vous venez de dire, monsieur le président — nous en prenons acte — « que la décision a été prise sous réserve d'un nouvel et prochain examen du problème ». Autrement dit, le Bureau devra réexaminer sur le fond ce problème qui est, non seulement juridique, mais aussi politique.

Sur le seul plan juridique, l'article 36 du règlement énumère les commissions permanentes et définit leur compétence. Le paragraphe 13 du même article délimite les compétences propres de la commission de la production et des échanges, parmi lesquelles figurent les moyens de communication.

Pour qu'une commission, quelle qu'elle soit, puisse rapporter en toute connaissance de cause, il est essentiel que ne lui soient pas refusés les éléments d'information dont elle a besoin.

C'est bien pourtant ce qui s'est produit et que confirme, dans une certaine mesure, la lettre du président de la commission de la production qui dénonce le non-respect de l'article 164 de l'ordonnance de 1958, laquelle précise que « les membres du Parlement qui ont la charge de présenter, au nom de la commission compétente, le rapport sur le budget d'un département ministériel, suivent et contrôlent de façon permanente, sur pièces et sur place, l'emploi des crédits inscrits au budget de ce département. Tous les renseignements d'ordre financier, administratif, de nature à faciliter leur mission doivent leur être fournis ».

Or c'est précisément ce qui leur a été refusé et qui fait l'objet de notre rappel au règlement. La lettre qui vous a été adressée, monsieur le président, par M. le président de la commission de la production et des échanges en est une confirmation supplémentaire. Ne dit-elle pas que si le droit à l'information était refusé aux commissions, il n'y aurait plus qu'à les supprimer ?

Monsieur le président, en fait, vous proposez que les commissions et les rapporteurs pour avis s'adressent au rapporteur spécial de la commission des finances.

Nous ne sommes pas hostiles à cette formule, mais c'est à conférer au rapporteur spécial un rôle de boîte aux lettres, l'obligeant à transmettre les demandes dont il est aisé aux ministres intéressés et lui imposant donc un surcroît de charge.

Mais quelles garanties pouvons-nous obtenir de la part du Gouvernement? Je citerai, par exemple, ce que l'on peut lire page 31 du rapport présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le développement industriel: « Questions posées au Gouvernement et n'ayant pas reçu de réponse ou ayant reçu une réponse insuffisante. »

Je ne veux pas vous infliger cette lecture... (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Jean Brocard. Non!

M. Paul Cermolacce. Si vous le désirez, je puis, cependant, faire le point de la situation du nickel en Nouvelle-Calédonie! Cela vous intéressera davantage.

M. le président. Ne vous croyez pas obligé de lire les textes, monsieur Cermolacce.

Il reste que votre rappel au règlement est justifié, compte tenu de la communication que je viens de faire à l'Assemblée.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir écouter l'orateur. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Paul Cermolacce. Je conclus, monsieur le président.

Lors de la réunion du Bureau, vous nous avez donc fait une proposition sur laquelle le groupe communiste s'est d'ailleurs abstenu.

En revanche, pour rendre cette proposition crédible, nous avons suggéré que référence soit faite à la Constitution et au règlement afin que le Gouvernement réponde aux demandes qui lui sont présentées.

Vous renvoyez la décision définitive à une prochaine réunion du Bureau. Nous en prenons acte et nous considérons que notre observation et nos rappels au règlement, dès les premiers jours de la discussion budgétaire, ont porté leurs fruits. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je ne voudrais pas que le zèle démocratique dont veut témoigner aujourd'hui le porte-parole du groupe communiste fût marqué d'exclusive et que ce groupe s'attribuât le mérite d'avoir, en une circonstance où le hasard de la discussion nous a fait associer nos efforts, défendu à lui seul les droits des rapporteurs.

Sans être expressément mandaté, je crois être l'interprète de nombreux collègues en affirmant que nous éprouvons un grand plaisir à savoir que la communication que vous venez de nous faire, monsieur le président, n'est que transitoire et annonce une étude plus approfondie de cette question.

Car il n'y a pas que les pouvoirs des commissions qui sont en cause, mais aussi ceux des rapporteurs. Et l'article 164 de l'ordonnance de 1958, auquel s'est référé M. Cermolacce, vaut pour toutes les commissions et pour tous les députés, à quelque groupe qu'ils appartiennent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Jacques Fouchier, président de la commission de la production et des échanges. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges.

M. Jacques Fouchier, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, je prends acte de votre déclaration et je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez soumis au Bureau cet important problème qui préoccupe les commissions.

Après vous avoir informé de la position de la commission de la production et des échanges, je note avec satisfaction que le Bureau envisage une concertation préalable, en préparation à la discussion budgétaire. C'est une décision importante.

Effectivement, quelle que soit la procédure engagée, elle doit être, bien sûr, conforme à la loi et au règlement, mais, en outre, elle doit permettre, dès le mois de juin, aux rapporteurs spéciaux et aux rapporteurs pour avis, de déterminer d'un commun accord les informations qui leur sont nécessaires et les moyens de les obtenir.

Je vous fais confiance, monsieur le président, ainsi qu'au Bureau pour régler cette question dans le sens le plus démocratique possible et je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, je souhaite que le Bureau se souvienne que le régime d'assemblée a fait le malheur de la France.

Il est clair que le Gouvernement a ses pouvoirs et le Parlement les siens, mais il est non moins évident que, si nous devons revenir à un régime tel que les commissions et les rapporteurs se substitueraient au Gouvernement, connaîtraient tous les détails et tous les secrets de l'administration, nous en reviendrions alors — je vous le dis — à la confusion des pouvoirs qui a été le drame de la République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Interruptions sur les bancs de l'union centriste, des réformateurs démocrates sociaux, des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

J'ajoute que des dispositions précises ont été prises pour que soient respectées les compétences de la commission des finances qui, dans le cadre de la discussion budgétaire, a tous les pouvoirs.

Il serait vraiment désastreux que l'on en revienne à des mœurs et à des habitudes que d'aucuns n'ont pas connues, que j'ai connues sous la III^e République comme citoyen, sous la IV^e République comme parlementaire et qui, par la confusion des pouvoirs, ont entraîné la détérioration de l'exécutif.

En ce qui me concerne, contrairement aux orateurs qui viennent d'intervenir, je souhaite que le Bureau applique la Constitution, non seulement dans sa lettre mais dans son esprit. (*Applaudissements sur certains bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Guy Ducoloné. Souhaitons aussi que le Bureau fasse respecter le droit de contrôle de l'Assemblée!

M. le président. Mes chers collègues, les réactions que suscitent ces interventions montrent qu'il s'agit d'une question importante et intéressante, qui appelle une mise au point.

Cette mise au point, je vais la faire, car c'est mon rôle.

J'ai été saisi des difficultés qui se sont produites, des rappels au règlement qui sont intervenus. J'ai convoqué le Bureau qui a étudié cette question ce matin et j'en ai entretenu hier la conférence des présidents.

Je m'empresse de dire à M. Michel Debré que le Bureau n'a nullement l'intention de réformer la Constitution, ce qui serait d'ailleurs, pour lui, une entreprise difficile et à laquelle il n'a pas l'ambition de s'attaquer. (*Sourires.*)

M. Michel Debré. J'en prends acte.

M. le président. En l'occurrence est en cause, non pas la Constitution, mais l'ordonnance du 30 décembre 1958.

J'attire l'attention de nos collègues, qui voudraient plus de droits et de plus larges prérogatives, sur le fait que nous ne pouvons pas, dans notre règlement, imposer au Gouvernement des obligations qui iraient à l'encontre ou au-delà de la loi, sauf à modifier celle-ci.

Aux termes de l'ordonnance du 30 décembre 1958, seuls sont habilités à exercer le contrôle en cause « les membres du Parlement qui ont la charge de présenter, au nom de la commission compétente — je précise bien « la commission compétente » et non pas les commissions compétentes — le rapport sur le budget d'un département ministériel. »

De plus, l'article 38 de la loi organique du 2 janvier 1959 précise que le projet de loi de finances est renvoyé à l'examen d'une commission parlementaire.

Voilà donc qui est clair.

Naturellement, la loi permet théoriquement de renvoyer l'examen de la loi de finances à n'importe quelle commission parlementaire. Cependant, la logique indique que ce renvoi doit être fait à la commission des finances. C'est d'ailleurs ce qui résulte du règlement, que vous pouvez d'ailleurs modifier.

Par conséquent, puisqu'il n'y a qu'une commission compétente vis-à-vis du Gouvernement, qu'il n'y a qu'une commission saisie d'après la loi, cette commission est normalement la commission des finances.

Mais il y a également des commissions permanentes, et il est évident que, si elles ne servaient à rien, elles n'auraient pas été créées. On a même apporté une particulière minutie à ce problème puisque, vous le savez, le nombre des commissions est limité d'une façon très stricte, ce qui montre que leur compétence est réelle et aérieuse.

Par conséquent, le fond du problème est le suivant : dans le sens courant du terme, nous avons affaire à plusieurs commissions compétentes, car il est indiscutable que la commission des finances n'est pas seule compétente dans ce sens-là ; mais dans le sens juridique de la loi relative au contrôle, qui est d'interprétation étroite, la commission compétente, c'est la commission saisie au fond.

Donc, le président de l'Assemblée nationale a pensé et le Bureau a suivi cette suggestion, que nous devons considérer que le rapport était un phénomène d'ensemble. Un rapport peut être présenté par plusieurs rapporteurs. Le rapporteur dit spécial, qui est celui de la commission des finances, et les rapporteurs pour avis coopèrent dans un travail d'ensemble dont l'idée est la même et qui consiste à élaborer l'information de l'Assemblée. Dans ce travail collectif, ils ont chacun leur rôle.

Mais le Gouvernement ne peut être ni obligé par la loi, qui ne le prévoit pas, ni contraint en fait, car cela pourrait être insupportable, d'accepter plusieurs contrôles successifs.

Nous en avons donc conclu — c'est d'ailleurs l'opinion qui s'était dégagée de plusieurs réunions de la conférence des présidents et des réunions de travail tenues dans mon cabinet — qu'il était logique et souhaitable que le rapporteur de la commission des finances saisi au fond et le ou les rapporteurs des commissions saisies pour avis se concertent, étudient ensemble les moyens de mieux informer l'Assemblée, ce qui est leur mission, leur travail et leur devoir. Cela étant, ce travail de documentation et d'information passera par le canal du rapporteur spécial de la commission des finances compétente au fond, ce qui répond au vœu de la loi et ne viole en rien, mon cher Michel Debré, la Constitution.

J'ai indiqué ce matin, comme nous n'avions pas eu beaucoup de temps, que j'étais disposé à engager des études plus approfondies sur ce problème. Je remercie mes collègues du Bureau d'avoir accepté cette solution et je compte sur MM. les présidents des commissions pour la mettre en œuvre.

J'ajoute que je ne vois d'ailleurs pas en quoi le contrôle du Parlement peut aboutir au dessaisissement du pouvoir exécutif. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

Chaque pouvoir doit se tenir dans son rôle afin de l'exercer dans les meilleures conditions possibles. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, je suis certain qu'il n'y a entre la pensée de M. Michel Debré et la mienne aucune contradiction. (Sourires sur de nombreux bancs).

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur la proposition de loi de M. Pierre Lelong et plusieurs de ses collègues, tendant à faciliter le redressement économique et financier de certaines entreprises et à renforcer les garanties de leurs salariés, dont l'examen au fond — nous retrouvons là le même problème, mes chers collègues — a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 705).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL,

F.O.R.M.A. ET B.A.P.S.A.

(suite)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les dix rapporteurs qui, hier, en fin d'après-midi et en début de soirée, ont exposé à votre

assemblée l'ensemble des caractéristiques du projet de budget de l'agriculture pour 1974 et formulé un certain nombre d'observations. Ils ont exprimé l'avis favorable qui, finalement, a été émis par les commissions compétentes.

L'analyse précise qu'ils ont faite de toutes les mesures prévues et les conclusions qu'ils en ont tirées me dispenseront d'entrer dans les détails d'un budget qui a été fort bien expliqué. Je répondrai ce soir aux questions qui m'ont été posées tant par les rapporteurs que par les différents orateurs. Je me bornerai donc, pour l'instant, à développer les grandes lignes de la politique agricole du Gouvernement, au-delà même des chiffres qui sont sa traduction budgétaire.

Je citerai néanmoins un élément quantitatif qui a été souligné par plusieurs intervenants ainsi que par vos rapporteurs. Il situe la place de ce budget parmi les priorités retenues par l'Etat : avec une croissance globale de 14,37 p. 100, supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, notre budget marque la priorité donnée aux problèmes agricoles.

Lors du précédent débat budgétaire, j'avais eu l'occasion de vous dire que le Gouvernement entendait poursuivre la politique définie en 1960, au moment de l'élaboration de la loi d'orientation agricole et de la loi complémentaire, et cela en accentuant l'effort nécessaire pour doter notre pays d'une agriculture puissante, rentable et libérale. Les événements survenus au cours de ces derniers mois n'ont fait que nous confirmer le bien-fondé de cette orientation.

L'évolution des marchés mondiaux et les accidents qu'ils ont connus, la perspective d'une pénurie en matière de produits agricoles et alimentaires qui se dessine de plus en plus nettement, les conséquences d'une dépendance excessive vis-à-vis de l'étranger pour certains approvisionnements essentiels au développement de notre agriculture, et notamment de notre élevage, enfin les difficultés rencontrées au niveau de certains marchés encore mal organisés et pourtant primordiaux, comme celui de la viande bovine, justifient la poursuite systématique de l'action entreprise pour faire de l'agriculture un élément important de la puissance économique nationale.

La France, en effet, doit développer sa puissance agricole, aussi bien pour des raisons économiques que pour des raisons sociales. Elle doit le faire, comme cela a été défini dès 1960, dans un cadre libéral, c'est-à-dire fondé sur l'exploitation à responsabilité personnelle, et dans un contexte européen, c'est-à-dire au sein de la Communauté économique européenne et conformément à la politique agricole commune.

Mais, compte tenu de l'évolution des exigences des hommes dans tous les secteurs, cela implique que l'on réponde chaque jour mieux aux questions que se posent les agriculteurs, qu'il s'agisse de leur niveau de vie, de la sécurité de ce niveau de vie ou de leur mode de vie.

Pourquoi, contrairement à ce que certains théoriciens ont cru devoir ou pouvoir affirmer, la France a-t-elle intérêt à avoir une puissance agricole importante ?

Cela tient, d'abord, à des raisons économiques. Le monde entre peu à peu — et cela ne doit pas être masqué par des accidents conjoncturels dus aux conséquences du climat sur les cultures, — dans une période qui sera marquée par une insuffisance, une pénurie de produits alimentaires et, donc, de produits agricoles.

Il y a à cela trois motifs essentiels que chacun connaît : d'abord, l'évolution démographique du monde ; ensuite, l'évolution du niveau de vie dans l'ensemble des pays, qu'ils soient en voie de développement ou industrialisés, ce qui implique un accroissement de la demande, tant sur le plan de la qualité dans les pays les plus industrialisés, que sur celui de la quantité ; enfin, la constatation qu'une partie importante du monde, dans les pays en voie de développement, reste dans un état de sous-nutrition ou de mal-nutrition, ce qui nous conduit à conclure que cette demande, actuellement non solvable, devra impérativement être satisfaite. Il n'est pas possible, ni politiquement, ni moralement surtout, d'accepter une telle situation. Dans les années qui viennent, la satisfaction de ces besoins des pays en voie de développement en produits alimentaires provoquera une accélération de la consommation à laquelle la production devra bien répondre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

L'expérience montre bien que le processus est engagé. Ces dernières années, ces derniers mois, les grands marchés agricoles mondiaux ont été marqués par une insuffisance des stocks et par des perspectives alarmantes. La F.A.O. et le directeur général de cette grande organisation internationale, M. Boerma, ont souligné récemment leur inquiétude devant le développement de ce phénomène de pénurie.

Cette situation s'est traduite naturellement par une augmentation générale des cours mondiaux des matières premières agricoles et alimentaires, augmentation désordonnée et parfois

apécutive mais qui ne manifeste pas moins, notamment par les conséquences sociales qu'elle peut avoir sur un certain nombre de pays, surtout sur les pays en voie de développement, les insuffisances de notre organisation mais aussi de notre production.

La prise de conscience de ce phénomène a déjà conduit un certain nombre de pays à réagir. C'est ainsi que les Etats-Unis ont été amenés à prendre tout récemment la décision importante, qui constitue une sorte de tournant dans leur politique agricole, de remettre en exploitation les deux tiers des superficies agricoles précédemment mises en réserve.

Or la France possède incontestablement, par son potentiel, sa vocation, son expérience, la possibilité de développer cette puissance agricole et de répondre ainsi aux exigences des marchés de demain. Il lui appartient donc de mettre en œuvre cette politique de développement pour ne pas se priver de l'outil dont elle peut disposer sur le plan économique.

En ce qui concerne ses exportations, je rappellerai d'abord à ceux qui disent ou pensent que l'agriculture est un poids pour la nation, qu'une part très importante de l'excédent de notre balance des paiements est due à l'excédent de notre balance agricole. Celui-ci rapportera à la France quelque cinq milliards de francs pour l'année 1973 et il va se développant, nos exportations croissant à un rythme plus rapide que nos importations.

Il y va de notre indépendance nationale dans la mesure où il ne serait pas concevable que nous ne fassions pas l'effort maximum pour augmenter l'ensemble des productions qui nous sont nécessaires : nous avons bien vu, dans un passé tout récent, les conséquences que pouvait avoir une excessive dépendance à l'égard de l'étranger.

Enfin, lorsqu'on étudie — le rapport de M. Méhaignerie l'a bien mis en valeur et je l'en remercie — ce que coûte à la nation un homme à la ville et un homme à la campagne, on s'aperçoit que la collectivité nationale a un intérêt financier indiscutable, même s'il n'a pas une traduction budgétaire, à maintenir à la campagne un potentiel humain aussi important que possible. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

Mais au-delà de ces raisons d'ordre économique, il existe des raisons d'ordre social.

D'abord, contrairement à tous nos partenaires de la Communauté — à l'exception de l'Italie — et à la quasi-totalité des grands pays industriels, la France dispose encore d'un important pourcentage de population active agricole. Il convient d'interrompre le processus d'une trop rapide dégradation de ce potentiel et donc de maintenir les hommes à la campagne. Par conséquent, pour assurer l'équilibre de notre société, certaines régions doivent être à même de conserver une vie, laquelle suppose une activité économique.

Nous vivons dans un monde qui évolue très rapidement, marqué par une certaine agitation due au développement de processus dont nous ne contrôlons pas très exactement les conséquences, qu'il s'agisse du progrès technique, de la concentration de la population, de la pollution, de la destruction des milieux naturels, de l'urbanisation. Ces processus ont tendance, si l'on n'y prend garde, à remettre en cause non seulement les éléments temporels de notre civilisation mais aussi — on s'en aperçoit depuis quelques années — les fondements mêmes sur lesquels sont assises nos civilisations et l'organisation de nos sociétés.

Quel que soit le sens qu'on donne à ces valeurs traditionnelles qui ont toujours marqué les sociétés organisées, par opposition aux sociétés d'anarchie, il faut remarquer que le monde rural est le seul, par sa nature, à être capable de puiser dans son travail un certain sens de l'harmonie de la vie. Nous ne devons jamais l'oublier.

Le maintien de cet équilibre de notre société face aux contraintes de plus en plus grandes qu'implique le développement des techniques nous amène à choisir les modalités de ce développement. Ce choix, nous l'avons fait — je l'ai déjà précisé, aussi ne le développerai-je pas aujourd'hui. Pour ce qui est des structures de l'exploitation, il est axé sur la modernisation et le développement de l'exploitation à responsabilité personnelle. En effet, l'exploitation industrielle, qu'elle soit capitaliste ou socialiste, qui a pu séduire quelques économistes ou économètres dans leurs bureaux ou ceux dont la seule ambition est de mettre en œuvre les moyens permettant d'embrigader les hommes, a échoué partout où elle a été appliquée. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

Les études actuelles marquent bien que les exigences en matière de rentabilité de l'investissement agricole sont satisfaites au mieux dans le cadre de structures à la taille humaine, permettant l'épanouissement de la responsabilité personnelle dans un monde qui de plus en plus l'annihile ou la conteste.

Bien sûr, sur le plan international — mais j'y reviendrai tout à l'heure — c'est au sein d'une communauté économique européenne, dotée de mécanismes correcteurs des inconvénients de l'évolution des marchés mondiaux, que doit s'épanouir notre agriculture. Pays exportateur de produits agricoles et alimentaires par vocation, nous devons, si nous voulons développer notre agriculture, le faire dans un cadre organisé. La politique agricole commune au sein de la Communauté est le seul cadre qui réponde effectivement aux exigences de ce développement.

Mais alors, un certain nombre de problèmes se posent. Car, dans ce domaine, il ne suffit pas de formuler des souhaits ; il faut répondre effectivement aux exigences d'agriculteurs qui, compte tenu des caractéristiques de l'évolution de notre société de plus en plus orientée vers le confort et les loisirs, ont trop souvent tendance — c'est le cas notamment des éleveurs, comme l'ont rappelé ce matin vos rapporteurs — à se sentir exclus de ce progrès et de cette évolution.

C'est la raison pour laquelle nous devons avant tout rechercher les moyens qui permettront à la fois d'inciter les agriculteurs à développer leurs activités et de répondre aux questions qu'ils se posent sur leur niveau de vie, leur sécurité et leur mode d'existence.

En ce qui concerne le niveau de vie, c'est naturellement sur le plan des prix que le problème se pose. Chacun sait que ces prix, pour la plupart des grandes productions agricoles, sont fixés à Bruxelles. Les divergences de vue et d'intérêt qui existent entre les différents partenaires de la Communauté rendent — on l'a dit ce matin — les compromis difficiles. Mais les décisions prises marquent bien la volonté fondamentale de la Communauté de progresser dans le sens de la construction européenne.

Avant de revenir sur des problèmes spécifiques et préoccupants comme celui de la viande, je tiens à dire que notre intention, en matière de prix, est bien d'obtenir de la Communauté, d'une part, l'augmentation des prix agricoles à la production et, d'autre part, une meilleure hiérarchie de ces prix en faveur des productions animales. *(Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Augmentation des prix à la production, le mot est lâché, si j'ose dire. Dans une période où la préoccupation essentielle de chacun — et par voie de conséquence, de tous les gouvernements — est la lutte contre les tensions inflationnistes que connaissent toutes les économies occidentales, le mot paraît un peu anachronique. Mais la vérité est différente et je voudrais présenter à cet égard une observation.

Trop souvent, par une sorte de confusion, qui est entretenue par certains dans l'opinion publique, on tend à rendre l'agriculture responsable de l'augmentation des prix à la consommation, surtout pour les produits alimentaires, accréditant l'idée que l'agriculture est l'un des principaux moteurs des tensions inflationnistes.

Le raisonnement, comme l'expérience, montrent bien l'erreur et la vanité de ces affirmations. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Le raisonnement : il suffit de réfléchir. Lorsque les prix à la production baissent, il se produit forcément un phénomène de restriction des revenus des agriculteurs, et par voie de conséquence, un affaiblissement sensible de l'incitation à produire qui se traduit très rapidement, compte tenu des cycles de production agricole, par une production insuffisante. La caractéristique de la consommation de produits agricoles alimentaires étant son inélasticité, on retrouve toujours, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, une hausse des prix à la consommation.

C'est dire que toute baisse systématique — ou incitée — des prix à la production agricole est en réalité génératrice de tensions inflationnistes dans les mois ou les années qui suivent.

L'expérience : lorsqu'on examine l'évolution des prix à la production depuis dix ans, on s'aperçoit que l'augmentation des prix agricoles est inférieure à celle des prix de la production intérieure brute. C'est dire, en clair, que les produits agricoles ont augmenté, depuis dix ans, moins sensiblement que tous les autres biens et services. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Et cette affirmation, en vérité, masque une réalité plus concrète : depuis dix ans, en francs constants, les prix des produits agricoles ont baissé, en moyenne statistique, de 0,6 p. 100 par an.

Si l'on examine la situation dans un passé très récent, pour parachever le raisonnement à cet égard, on constate que la baisse des prix à la production, dans un certain nombre de secteurs, notamment dans le secteur très sensible de la viande bovine, s'est généralement accompagnée d'une tendance à la hausse des prix à la consommation.

Comme chacun d'entre nous, ici, j'approuve par principe tous les efforts qui sont consentis pour lutter contre l'inflation et je ne pense pas que, sur ce plan, l'agriculture soit actuellement responsable des tensions inflationnistes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

C'est pourquoi je serai conduit — et j'en terminerai sur ce point par où j'ai commencé — à demander, à Bruxelles, une revalorisation substantielle des prix agricoles, notamment en faveur de l'élevage, lors de la prochaine réunion consacrée à la définition des prix. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Niveau de vie, bien sûr, mais également sécurité de ce niveau de vie. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où les agents économiques, quels qu'ils soient, ne peuvent plus se dispenser d'une certaine sécurité, cette sécurité, pour l'agriculteur, concerne à la fois les prix et les débouchés.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts importants qui ont été faits dans le passé pour certains secteurs — je pense, par exemple, aux céréales — et qui ont permis aux producteurs d'organiser leur propre sécurité.

En revanche, nous voyons bien — et les événements de ces derniers mois ne font que nous conforter dans cette opinion — combien l'absence de sécurité et l'inorganisation du marché de l'élevage sont préjudiciables aux revenus des agriculteurs et à l'intérêt national, puisqu'ils risquent d'entraîner une baisse de notre production au moment où nos besoins sont importants dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle nous entendons poursuivre nos efforts pour améliorer l'organisation communautaire ou nationale des marchés en vue d'assurer la sécurité des débouchés et des prix de nos productions agricoles.

C'est ainsi qu'en matière d'élevage, la France a obtenu, à la fin de 1972, que le règlement communautaire soit modifié par l'institution de l'intervention permanente qui nous permet aujourd'hui de limiter les conséquences des difficultés du marché. Naturellement cette disposition ne pourra jouer pleinement, c'est-à-dire conformément aux intérêts de notre production agricole, que dans la mesure où les prix d'intervention seront parallèlement relevés, comme nous venons de le demander à nouveau.

Dans les autres secteurs, que ce soit pour les fruits et légumes ou pour le vin, tous les efforts que nous avons faits et que nous faisons — par le biais des prix de référence ou de l'organisation des marchés — tendent à obtenir et à garantir cette sécurité.

A cet égard, j'ai écouté ce matin, avec intérêt, M. Bayou nous exposer ses préoccupations concernant le vin. Je suis étonné que l'augmentation du prix de référence — mesure actuellement exigée par le marché du vin — n'ait pas été mentionnée par un orateur qui depuis longtemps — chacun le sait — s'intéresse à ces problèmes. Et je vous dis tout de suite que j'ai moi-même demandé l'augmentation du prix de référence lors du dernier conseil des ministres à Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs des républicains indépendants.*)

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Je crois que vous m'avez mal écouté. J'ai parlé du prix de référence et j'ai demandé que ce prix de référence « soit un vrai rempart contre les importations ».

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je relirai donc votre intervention, monsieur Bayou, car je n'ai pas entendu ce passage.

M. Raoul Bayou. Sans doute musiez-vous à ce moment-là !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. La sécurité certes, mais n'oublions pas le mode de vie. Examinons donc rapidement les observations qui ont été faites sur les investissements de mon budget.

Dans le budget de 1974, le taux de croissance des crédits d'équipement n'est pas de 14 p. 100 comme certains l'ont dit, ni de 8,5 p. 100 comme d'autres l'ont prétendu. La vérité est intermédiaire, et tout dépend de ce que l'on entend par « équipement » dans l'agriculture.

Les équipements, en matière agricole, se traduisent dans le budget de deux manières. Vous trouvez, d'une part, le traditionnel chapitre des investissements. Pour la première fois,

comme les rapporteurs l'ont remarqué, la dotation dépasse les deux milliards de francs, pour atteindre 2.074 millions de francs. Elle intéresse les actions habituelles, collectives ou productives, du ministère de l'agriculture.

Le deuxième chapitre connaît un accroissement important de l'ordre de 17 p. 100. Il est consacré à l'aide directe aux exploitations agricoles par le biais de la bonification d'intérêts versée au Crédit agricole pour lui permettre d'accorder des prêts dans un certain nombre de secteurs — élevage, acquisitions foncières, aide aux jeunes agriculteurs — à des taux très largement préférentiels, compte tenu de la situation que connaît actuellement le marché de l'argent.

Ces bonifications d'intérêt pour l'équipement — à mes yeux essentiels pour l'avenir de notre agriculture — s'élèvent à 2.580 millions de francs. Nous avons voulu qu'ils connaissent une très large expansion — je rassure l'un des intervenants de ce matin — et ils seront probablement dépassés dans la mesure où nos ambitions dans ce domaine semblent elles-mêmes dépassées par les faits.

Le taux d'accroissement des crédits d'équipement collectif est de 8,5 p. 100, et c'est celui qui conditionne en quelque sorte le niveau de vie des agriculteurs. Je voudrais simplement inviter ceux qui ont évoqué l'insuffisance de ces crédits et qui ont cru y déceler un certain manque d'intérêt pour le développement rural à relire le rapport d'exécution du VI^e Plan qui figure en annexe au projet de loi de finances. Ce rapport retrace l'évolution, relativement à l'hypothèse haute et à l'hypothèse basse du Plan, de quelque quinze ou seize fonctions définies par le Plan. Vous observerez que l'une de ces fonctions est intitulée « Développement rural ». C'est celle qui nous concerne aujourd'hui. Vous verrez, à la lecture de ce document, que le développement rural est la fonction qui connaît actuellement le taux de réalisation le plus important, à savoir 76,3 p. 100 par rapport à l'hypothèse basse et 72,4 p. 100 par rapport à l'hypothèse haute. Aucune autre fonction n'atteint ce niveau.

C'est dire que ceux qui prétendent que les prescriptions du Plan n'ont pas été suivies en matière de développement rural ne font, une fois de plus, qu'émettre une contrevérité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mon intention, d'ailleurs, est bien d'accélérer ce processus et d'obtenir non seulement l'exécution du Plan mais, autant que faire se peut, son dépassement. J'ai bien conscience de l'importance de la tâche à accomplir tant dans le domaine de l'exploitation individuelle, pour sa rentabilité et son confort, qui conditionne la qualité de vie pour les femmes notamment, que dans le domaine des équipements collectifs dont dépend la rentabilité des exploitations.

Répondant à plusieurs questions posées par des orateurs, je confirme, naturellement, que les engagements pris à Provins par le Gouvernement et sa majorité seront tenus, en ce qui concerne les adductions d'eau et l'électrification rurale, que les crédits dont je dispose pour 1974 permettront la réalisation à échéance de cinq ans de cet objectif et que mon ambition, en réalité, n'est pas de m'en tenir à l'exécution de ces promesses mais de l'anticiper plus rapidement encore qu'il n'avait été initialement prévu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, ma dernière observation concerne l'esprit dans lequel doit être élaborée et mise en œuvre notre politique agricole. L'agriculture a pour caractéristique d'être diverse et complexe. Naturellement, chacun ici le sait, et l'audition des orateurs n'a fait que le confirmer.

C'est pourquoi il est aujourd'hui de plus en plus difficile, voire inconcevable, de prendre dans le secret des bureaux ou des cabinets, au niveau national ou communautaire, des décisions qui risquent fort d'être ensuite contredites au niveau régional ou local par les réalités concrètes de la vie. La déconcentration de la décision — que nous avons commencée — avec la participation des représentants des agriculteurs à son élaboration doit donc être poursuivie. J'y reviendrai, mais je considère que, de même que l'agriculture où les agriculteurs ont été les premiers à prendre le pari européen et, d'ailleurs, à le gagner, de même, ils doivent être les premiers, grâce à leurs organisations professionnelles et syndicales, à prendre le pari de la véritable participation dans l'élaboration et la conduite de la décision en matière de politique agricole.

C'est ce que nous nous employons à faire et je pense que nous devrions réussir. Il ne s'agit pas seulement de poursuivre la politique — instituée par mon prédécesseur — des conférences agricoles annuelles, mais de mettre à profit ses résultats, ce qui permet à la profession et aux pouvoirs publics d'être en concertation permanente et, par conséquent, de mieux se comprendre. Ainsi, chacun peut apprécier, de façon plus réaliste, les contraintes qui s'imposent à l'autre. C'est le seul moyen, en vérité, de conduire de façon harmonieuse et équilibrée une politique agricole.

C'est dans le cadre de ces observations générales que le Gouvernement a été amené à définir un certain nombre de priorités dans ce budget. Ces priorités sont au nombre de quatre.

Il y a d'abord l'orientation et le développement de nos productions agricoles, plus particulièrement de celles que nous estimons être essentielles et qui ont le plus de besoins.

Il s'agit, ensuite, de favoriser ou de poursuivre la restructuration des exploitations et leur modernisation pour leur permettre d'atteindre le seuil de rentabilité qu'exige le monde moderne.

Il s'agit également d'assurer la survie puis le développement d'un certain nombre de zones défavorisées. Je pense tout particulièrement aux zones de montagne qui constituent l'une des priorités de ce budget, telles qu'elles ont été définies à la suite de la dernière conférence agricole annuelle.

Il s'agit enfin d'assurer aux agriculteurs et à ceux qui se destinent à la profession agricole, la protection sociale et la formation professionnelle auxquelles ils ont droit.

Premier point : développer la production.

Au cours de cette discussion d'ensemble, je ne puis examiner toutes les grandes productions. Je me limiterai donc à deux ou trois d'entre elles qui posent des problèmes conjoncturels particuliers.

En premier lieu, l'élevage.

Nous devons faire un effort soutenu en faveur de l'élevage. C'est une nécessité économique, bien sûr. Chacun sait que, si la France est exportatrice et excédentaire en matière d'élevage, notamment dans le secteur bovin, la Communauté et l'ensemble du monde connaissent un accroissement de la consommation plus rapide que l'accroissement de la production, d'où un déficit qui ira s'accroissant. On ne risque pas, à cet égard, de se tromper dans les prévisions. C'est pourquoi nous avons, à la suite de la conférence annuelle qui a eu lieu en septembre 1972, arrêté un certain nombre de mesures sur lesquelles, je ne reviendrai pas, et, dans une bonne conjoncture en matière de prix, incité très largement les éleveurs à faire un effort substantiel pour augmenter leur production. Aujourd'hui, notre action est contrariée par l'évolution du marché qui se traduit, comme beaucoup d'orateurs l'ont très justement souligné, par une baisse importante des cours à la production et des prix, dont les conséquences sont graves sur le revenu des éleveurs. Ceux qui, déjà, sont astreints aux contraintes les plus dures dans leur vie quotidienne et qui sont également les victimes permanentes de fluctuations économiques qu'ils ne contrôlent pas ont tendance, aujourd'hui, à remettre en cause la crédibilité d'une politique à laquelle ils avaient fait confiance il y a quelques mois.

Cette raison nous impose également un effort supplémentaire.

Il ne suffit pas de crier pour résoudre ces problèmes, qui sont infiniment plus complexes qu'on pourrait le croire en écoutant certains orateurs qui, n'ayant aucune responsabilité, préconisent, à qui veut les entendre, la politique du « il n'y a qu'à ». (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

Dans ce domaine, nos efforts portent sur trois axes : le premier, c'est l'amélioration des mécanismes de concertation et d'élaboration de la décision ; le deuxième, c'est le soutien et la garantie du revenu des agriculteurs ; le troisième, c'est l'accroissement de la compétitivité de nos exploitations.

Au sujet de la concertation, les rapporteurs ont posé des questions relatives au fonctionnement des instances mises en œuvre au cours de ces derniers mois.

Je rappelle d'abord que la commission nationale d'orientation de l'élevage, qui est présidée par le ministre de l'agriculture et où se retrouvent paritamment les représentants de l'administration, c'est-à-dire des différents ministères ou organismes concernés, et les représentants de la profession agricole, c'est-à-dire des organisations professionnelles et syndicales représentatives de l'agriculture, a pour mission de définir les orientations en matière d'élevage et d'élaborer les décisions à long terme. Cette commission fonctionne : son secrétaire général a été récemment nommé ; elle a déjà tenu des réunions et elle commence à prendre ses habitudes.

C'est un élément important de définition de notre politique de l'élevage. Dans le même esprit, les commissions régionales d'orientation de l'élevage ont été mises en place ou sont en train de l'être, dans le cadre des directives générales de la commission nationale, et fonctionneront normalement dans le courant de l'année prochaine.

Enfin — et j'y reviendrai en réponse à certaines questions — pour ce qui concerne la concertation, le conseil de direction de l'O.N.I.B.E.V. fonctionne déjà depuis plusieurs mois et, petit à petit, se met en mesure de remplir sa mission fondamentale.

Soutenir et garantir les revenus des agriculteurs, c'est évidemment à la fois notre ambition la plus essentielle et l'objet des difficultés les plus grandes.

Certes, nous avons mis en place un mécanisme d'intervention permanente.

Mais, comme je l'ai dit, ce mécanisme ne peut fonctionner efficacement qu'à condition que l'intervention s'effectue à un niveau qui soit compatible avec les exigences minimales en matière de revenus et qui concerne l'ensemble de l'élevage, et non pas, comme dans certains pays, une catégorie privilégiée de cet élevage représentant un faible pourcentage de production.

Actuellement, l'intervention permanente fonctionne ; sans elle, l'année dernière, la baisse des cours aurait sans aucun doute été beaucoup plus importante.

C'est la raison pour laquelle il n'est pas juste de critiquer le fonctionnement de ce mécanisme. C'est également pourquoi j'ai déjà demandé un nouveau relèvement du prix d'intervention en matière de viande bovine, que j'ai d'ailleurs, compte tenu du fonctionnement de la Communauté, bien peur de chances d'obtenir — je le reconnais — avant la prochaine discussion des prix ; mais, à cette occasion, comme l'année dernière, j'entends bien demander et obtenir une hausse importante du prix de la viande bovine. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

En ce qui concerne le prix du lait, je rappelle d'abord à M. Baudoin, qui a fait de la situation de ce secteur une analyse très pertinente, que l'augmentation de ce prix, à l'issue du dernier marathon des prix de Bruxelles, n'est pas de 5,5 p. 100, mais de 6,3 p. 100, ce qui n'est pas négligeable pour les éleveurs. Ce qui est certain, c'est que nous rencontrons en ce domaine de très grandes difficultés qui ont été évoquées par plusieurs orateurs.

Les structures de notre production suscitent de légitimes exigences de la part de nos producteurs, qui nous amènent à souhaiter une augmentation du prix du lait à la production. Mais certains de nos partenaires, notamment ceux dont la productivité — j'ose à peine le dire devant M. Bertrand Denis — est effectivement supérieure à la nôtre, ont un intérêt évidemment contraire et s'opposent donc à ces prétentions.

Enfin, il est indéniable que ce marché nous préoccupe et préoccupe nos partenaires en raison des excédents de lait et de produits qui en sont dérivés.

Je considère, pour ma part, que par rapport aux importations de plusieurs millions de tonnes de matières grasses d'origine végétale ou marine effectuées par la Communauté, un excédent de 200.000 ou 300.000 tonnes de beurre ne constitue qu'un phénomène marginal dont la solution relève de l'organisation du marché, même si cela peut apparaître coûteux pour le F. E. O. G. A. et pour les finances communautaires. Malheureusement, cette analyse n'est pas celle de nos partenaires. Ainsi, dans ce domaine également, la bataille sera difficile et nos ambitions pour l'augmentation du prix du lait seront difficilement satisfaites.

D'ailleurs, certains producteurs étrangers de la Communauté acceptent, et même demandent, le paiement d'un prix à la production inférieur à celui qui a été arrêté par les décisions de Bruxelles, voyant là naturellement, comme je le disais hier à la suite de la très remarquable intervention de M. de Gastines, l'occasion de mener sur notre marché une offensive ou une agression qui est évidemment conforme à leurs intérêts, mais à laquelle ne pourraient pas résister nos entreprises coopératives ou industrielles de transformation qui produisent à un prix supérieur leurs matières premières.

La solution de ce problème très difficile ne peut être recherchée à long terme que par l'amélioration de la productivité, tant il est vrai que dans le Marché commun — s'il a nombre d'avantages, il nous impose aussi certaines contraintes — la vérité économique ne s'apprécie qu'en termes de productivité. Tant que nous serons vulnérables sur ce point, nous aurons donc les plus grandes difficultés à régler nos problèmes internes.

Prix, mais également organisation des marchés, telle est évidemment l'une des réponses que l'on peut apporter aux préoccupations des agriculteurs.

En ce qui concerne la viande, certains orateurs ont évoqué l'O.N.I.B.E.V., les uns avec foi, d'autres avec une ironie facile. Je tiens donc à faire le point sur ce sujet.

L'O.N.I.B.E.V. a trois fonctions, au regard desquelles il convient de juger le début de sa mise en œuvre.

Sa première fonction, c'est l'intervention permanente. A cet égard, celle qui est réalisée par le biais de la S.I.B.E.V. — organisme maintenant rattaché à l'O.N.I.B.E.V. — a fon-

tionné, dès que cela fut communautairement possible, dans des conditions tout à fait normales. Il n'y a donc eu, sur ce plan, aucune conséquence de je ne sais quel retard de la mise en œuvre de l'O. N. I. B. E. V.

La deuxième fonction de cet organisme est technique; il s'agit de l'amélioration de certains éléments — classification, cotation, marquage — qui contribuent à la vie du marché. Les décisions prises par la commission nationale d'orientation de l'élevage, après examen, amendement et approbation au cours des différentes réunions du conseil d'administration de l'O. N. I. B. E. V. — réunions qui se sont tenues d'abord avec son directeur, je dirai provisoire, puis avec son directeur définitivement nommé, qui était d'ailleurs le même homme — font l'objet de textes précis qui sont actuellement soumis au Conseil d'Etat et sortiront très prochainement. Sur ce point non plus, il n'y a eu aucun retard.

Mais, au-delà de ces considérations techniques, l'élément essentiel de la réforme provoquée par l'O. N. I. B. E. V. est d'une nature différente.

On se plaint à juste titre des conséquences des fluctuations qui ont toujours caractérisé le marché de la viande, fluctuations qui s'effectuent régulièrement au détriment des agriculteurs. Or, on observe avec raison qu'à l'origine de ces fluctuations, il n'y a pas toujours, obligatoirement et uniquement, les conséquences de la loi de l'offre et de la demande ou de la situation du marché. En outre, depuis toujours, les agriculteurs sont privés de la possibilité de connaître le marché et a fortiori d'y intervenir.

Aussi, l'essentiel de la réforme que constitue l'O. N. I. B. E. V. réside-t-il dans cette possibilité qui, pour la première fois, sera donnée aux agriculteurs, par l'intermédiaire de leurs représentants qualifiés, siégeant paritairement avec les représentants de la profession de la viande et des pouvoirs publics. Il faudra sans aucun doute un délai important, de plusieurs mois et même probablement de plusieurs années, pour que, sur ce plan particulier, cet organisme soit complètement rodé et pour qu'il puisse rendre tous les avantages que, sur le plan de la stabilité et de la lutte contre les fluctuations excessives des cours, on peut en attendre et qu'ont voulu d'ailleurs les organisations professionnelles et syndicales agricoles lorsque, avec les pouvoirs publics, elles en ont arrêté la définition.

Organisation du marché de la viande, certes, mais aussi, organisation du marché du lait.

Ce dernier problème est infiniment plus complexe. Les différences qui existent au niveau des caractéristiques de la production, de la valorisation qu'on peut attendre du lait, des conceptions qu'on peut avoir de l'organisation du marché ont rendu les progrès plus lents et plus difficiles; mais nous arrivons cependant au terme de notre réflexion.

Après de très nombreuses heures de travail, au cours de réunions que j'ai moi-même présidées avec les représentants des organisations professionnelles et syndicales agricoles concernées, nous avons pu, la semaine dernière, arrêter les grandes lignes d'une organisation interprofessionnelle.

Ces grandes lignes, maintenant admises par les intéressés, pouvoirs publics et profession, permettront, à la fin de l'année, pour les structures, et au début de la prochaine campagne laitière, c'est-à-dire le 1^{er} avril 1974, pour l'action, de mettre en place une organisation interprofessionnelle du marché fondée sur le principe contractuel.

Cette organisation répondra, notamment, à l'une des ambitions essentielles des producteurs: l'instauration d'un prix minimum garanti du lait. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Le prix minimum garanti, qui placera évidemment nos entreprises, coopératives ou industrielles, dans un état de relative faiblesse vis-à-vis de leurs partenaires communautaires, fera bien entendu l'objet de ma part d'une demande reconventionnelle à Bruxelles, afin qu'il soit également étendu à la Communauté.

Soutenir et garantir les revenus des agriculteurs suppose également l'accroissement de la compétitivité de nos exploitations d'élevage.

Nous avons donc poursuivi, dans ce budget, les orientations que nous avons prises dans le précédent, orientations qui avaient été déjà définies par mes prédécesseurs, notamment par M. Cointat.

D'abord, pour faciliter les investissements exigés par le financement moderne de l'élevage, nous avons prévu des crédits importants. Je ne rappelle pas les caractéristiques de la réforme décidée par les textes parus au début de janvier 1973 et qui avait pour objet d'allonger la durée des prêts, de leur donner un différé d'amortissement et d'étendre leur vocation, tout en limitant à 4,5 p. 100 leur taux d'intérêt. Nous avions cru, dans un premier temps, qu'une enveloppe de 700 millions de francs

pour 1973 couvrirait très largement ces prêts; mais il est rapidement apparu qu'il n'en serait pas ainsi. La dernière conférence annuelle a donc décidé de prévoir un crédit supplémentaire de 200 millions de francs à ce titre dans le budget de 1973. Naturellement, nos prévisions sont analogues dans le budget pour 1974.

Certains orateurs ont insisté sur les retards qui, dans les caisses régionales de Crédit agricole, se produisaient dans les demandes de prêts à l'élevage, en raison de l'insuffisance des dotations.

M. Marc Bécam. C'est exact.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je le sais, mais il ne faut pas en tirer des conclusions trop hâtives.

Certes, des candidats à la construction ont pensé que ce régime particulièrement favorable serait temporaire — certains orateurs, ce matin, auraient pu dire « électoral » puisqu'il a été institué à une époque où nous aurions pu avoir de telles préoccupations — et que, par conséquent, il ne durerait pas; ils se sont donc empressés de déposer des demandes. Nous avons d'ailleurs la preuve de ce phénomène d'accélération lorsque nous interrogeons ou faisons interroger ces demandeurs par les directions régionales. Ils reconnaissent bien volontiers que leur intention est de construire l'année prochaine et qu'en réalité ils peuvent parfaitement attendre quelques mois; mais ils craignent que ce régime ne soit remis en cause.

Je suis donc amené à dire clairement que le régime des prêts spéciaux à l'élevage ne sera naturellement pas remis en cause. C'est un régime permanent qui a été conçu pour inciter à l'élevage et qui répond aux caractéristiques propres de ce secteur. Il est donc parfaitement concevable que les dotations de l'année prochaine et de l'année suivante soient au moins égales et probablement supérieures à celles de 1973.

Pourquoi alors se laisser tenter par une hâte excessive qui n'a pour conséquence que de rendre très difficile la construction même des bâtiments en question? Car la hausse tout à fait exceptionnelle — plus de 15 p. 100 — qu'ont connue les prix des bâtiments d'élevage au cours de 1973 s'explique naturellement par l'augmentation du prix du bois et par d'autres raisons, mais elle a aussi pour origine le flot des demandes de prêts spéciaux.

Cet effort — je le répète — sera poursuivi, car il constitue la réponse la plus normale aux besoins de modernisation de l'agriculture, en dotant celle-ci des moyens financiers indispensables, ce qui ne signifie pas que l'effort en matière de subventions aux bâtiments d'élevage sera pour autant relâché.

Un rapporteur a remarqué que le niveau de ces subventions aux bâtiments d'élevage restait stable d'une année sur l'autre. En voici les raisons.

En premier lieu, chacun sait que, tous les ans, je suis amené à augmenter sensiblement les crédits de subvention pour les bâtiments d'élevage et que le chiffre qui figure au budget est toujours complété, à la demande générale, et de façon importante, grâce à des transferts du fonds d'action rurale.

En second lieu, nous entreprenons actuellement avec la profession un effort nécessaire de réflexion pour adapter le système des subventions d'élevage à la réalité économique que constitue cette branche de l'agriculture, compte tenu des priorités données aux zones de montagne. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu a priori prendre de décisions budgétaires en dehors de la reconduction pure et simple des décisions existantes, de façon que nous puissions conserver notre liberté en fonction des conclusions qui seront prises par la commission nationale de l'élevage.

Quelques orateurs ont remarqué que l'effort en matière de lutte contre la brucellose était poursuivi. On se souvient en effet que nous avons mis au point, au début de cette année, et à la suite des travaux que nous avons menés en 1971 et 1972, un programme d'intensification de la lutte contre cette maladie. Le budget de 1974 prévoit à cette fin un crédit de 177 millions de francs contre 110 millions en 1973.

L'effort en matière d'amélioration génétique est également poursuivi. Je vise plus particulièrement les actions qui sont conduites — et dont M. Godefroy a souligné l'importance — dans le cadre de la loi de 1966. Là aussi l'augmentation est sensible puisqu'elle est de 15 p. 100, les crédits passant de 66 à 76 millions de francs.

Une impulsion nouvelle sera donnée au contrat régional d'équilibre lait-viande financés par le F. O. R. M. A., contrats dont chacun a reconnu à juste titre l'utilité et la rentabilité, sous réserve d'une étude que je poursuis avec la profession en vue d'en améliorer encore l'efficacité. Aussi le F. O. R. M. A. est-il doté de crédits d'orientation sensiblement supérieurs à ceux de l'année dernière: 275 millions contre 195 millions en 1973.

Telles sont les grandes lignes de l'action que, je le répète, nous poursuivrons avec acharnement en faveur de l'élevage. J'y reviendrai d'ailleurs en répondant aux orateurs au sujet de la crise actuelle qui nous préoccupe tous et des moyens que nous mettons en œuvre pour la surmonter et pour permettre le redressement des cours.

J'en viens aux problèmes du vin, à propos desquels on entend trop souvent des affirmations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles s'éloignent de la réalité économique.

Je rappellerai au préalable tout l'intérêt que je porte à une profession qui intéresse de si nombreuses régions et un tel nombre d'agriculteurs.

Nous avons commencé à mettre en œuvre, avec l'accord de l'ensemble de la profession, une politique de rénovation du vignoble méridional orientée vers trois objectifs : modernisation des structures de production, de vinification et de commercialisation ; amélioration de la qualité de nos vins du Midi ; sécurité du revenu des viticulteurs assurée par des mécanismes de garantie.

Cette politique, nous sommes en train de l'appliquer et, régulièrement, avec la profession, nous faisons le point de son évolution. Elle doit porter sur 100.000 hectares environ et permettra à la France, grâce à l'amélioration de la production, de répondre à la demande importante qui ne manquera pas de se manifester, dans les années à venir, au sein de la Communauté.

Mais cette action exige qu'à court terme les producteurs ne soient pas déçus par des fluctuations excessives des cours, donc de leur revenu. À cet égard, j'ai proposé à la commission de Bruxelles, en accord complet avec la profession — coopératives ou syndicats — de modifier le règlement viti-vinicole 816, en vue notamment de permettre la distillation préventive et automatique lorsque les conditions du marché l'exigeront ainsi que l'amélioration des systèmes de contrats de stockage, pour donner aux agriculteurs la garantie de bonne fin qu'ils sont en droit d'exiger. C'est d'ailleurs indispensable si nous voulons vraiment qu'ils puissent se consacrer à l'effort de modernisation et d'amélioration du vignoble qui est l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Dans cet esprit, des discussions sont engagées, qui se poursuivent de façon satisfaisante. Pour l'immédiat, je rappelle que j'ai reçu récemment les représentants des coopératives et du syndicalisme de la région du Midi. Ensemble nous avons estimé que la situation actuelle, qui n'est pas préoccupante, justifiait le déclenchement anticipé des contrats de stockage à long terme.

La profession unanime m'a demandé d'obtenir de Bruxelles cette satisfaction, et je m'y suis employé. Mais, étant donné l'impossibilité matérielle de modifier tout de suite le règlement, la commission de Bruxelles et notamment son vice-président compétent, M. Lardinois, ont bien voulu accepter que le comité de gestion établisse le bilan prévisionnel de la récolte dès le 20 novembre et décide la mise en place, à compter du 1^{er} décembre, de contrats de stockage à court terme automatiquement transformables, à partir du 15 décembre, en contrats à long terme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Il s'agit donc là — et je suis heureux d'en réserver la primauté à l'Assemblée — d'une mesure importante, que ceux qui connaissent bien les problèmes viticoles apprécieront, et d'une réponse positive apportée à une demande unanimement et légitimement formulée par la profession et les coopératives.

Mais, je le dis tout de suite, cela n'implique en rien une évolution du marché du vin. Car nous avons tous reconnu, sans que personne y trouve à redire, que la situation actuelle était saine et pouvait rester saine, et que rien ne pouvait être pire, dans un marché caractérisé par une très grande susceptibilité psychologique, si j'ose dire, que les oiseaux de mauvais augure qui ne cessent d'affirmer que les cours baisseront encore *ipso facto* par le jeu de la spéculation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il convient d'être très vigilant en présence de telles rumeurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.* — *Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

L'avis unanime de la profession, et je le partage, est de ne pas créer les conditions psychologiques que certains peuvent avoir politiquement intérêt à susciter mais qui auraient pour conséquence la dégradation des cours actuels. (*Mêmes mouvements.*)

M. Paul Balmigère. Les viticulteurs ne sont pas d'accord avec vous, et ils le disent !

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Oui.

M. le président. La parole est à M. Bayou, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, je ne comprends pas votre attitude.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Ce n'est pas nouveau, monsieur Bayou !

M. Raoul Bayou. Je tiens d'abord à rectifier une erreur que vous avez commise.

Vous vous étonnez, m'avez-vous dit, que quelqu'un qui passait pour comprendre un peu le problème du vin n'ait pas parlé du prix de référence.

Je comprends votre fatigue, c'est aussi la nôtre. Mais j'ai bien parlé du prix de référence puisque, selon le compte rendu analytique, page 3, ligne 9, j'ai déclaré ce matin : « Je demande un prix de référence qui soit un vrai rempart contre les importations. »

M. André Voisin. C'est tout ?

M. Raoul Bayou. C'était la conclusion de ma démonstration. J'avais demandé que le problème viticole fût traité sur un plan vraiment concret, qu'on le résolve par un prix normal soutenu, qu'on préserve l'équilibre du marché en interdisant les importations inutiles. J'avais évoqué les 10 millions d'hectolitres importés l'an passé, les 800.000 hectolitres importés au mois d'août dernier (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants*) et j'avais demandé que l'on n'accepte pas l'Espagne dans le Marché commun et qu'on applique les règles communautaires.

M. le président. Monsieur Bayou, une interruption doit être brève.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, je voulais seulement rappeler ces souvenirs à M. le ministre.

Je n'admets pas que l'on traite, même indirectement, d'oiseaux de mauvais augure des gens qui font leur devoir en dénonçant ce qui va mal chez eux. Car si tout allait bien — comme vous le prétendez, monsieur le ministre — on le saurait. Or les chiffres que j'ai donnés ce matin prouvent que le vin est vendu à un prix très insuffisant. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Vous n'y connaissez rien, messieurs. Vous êtes au courant des prix à la consommation, mais vous ignorez les prix à la production, qui sont tout différents.

M. le président. Monsieur Bayou, je vous demande d'en terminer.

M. Raoul Bayou. À mon sens, ce n'est pas faire preuve de dignité que de traiter par le mépris des remarques qui sont justes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur les bancs des communistes.*)

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Quel que soit l'intérêt que je porte au vin, il ne s'agit pas maintenant de recommencer un débat viticole.

Un mot en ce qui concerne les fruits et légumes pour lesquels, vous le savez, notre souci a été de parvenir à mieux garantir la croissance du revenu des producteurs, dont la protection était insuffisante.

Nous y sommes parvenus en modifiant le règlement communautaire une première fois. Et je viens de demander à Bruxelles une nouvelle amélioration de la préférence communautaire sous forme d'une augmentation importante du prix de référence, là comme pour le vin.

Dans le même esprit, la signature de la convention entre le F. O. R. M. A. et l'Afcotel — association française des comités économiques agricoles de fruits et légumes — doit permettre aux producteurs de mettre en place une organisation de production et de commercialisation qui assurera une meilleure garantie de leurs revenus.

Je ne développerai pas davantage les orientations des autres productions agricoles, par exemple les céréales, le sucre et diverses formes de l'élevage. Je me réserve, le cas échéant, de préciser notre politique, en répondant aux orateurs qui interviendront sur ce sujet.

Le deuxième axe prioritaire du budget de 1974, c'est la modernisation des structures.

L'exploitation à responsabilité personnelle est aujourd'hui reconnue sans conteste comme la structure la plus apte au développement de notre agriculture, mais il va de soi qu'il faut poursuivre sa modernisation pour qu'elle devienne rentable. Or un premier obstacle de taille se présente sur cette voie, c'est l'obstacle foncier.

Il est indiscutable que la contrainte foncière constitue aujourd'hui — notamment pour les jeunes agriculteurs — un frein très important à l'acquisition ou au développement des exploi-

tations et donc à la rentabilité de cette économie. Les pyramides d'âge nous conduisent à penser que ce goulet d'étranglement de la terre, tant au niveau quantitatif qu'au niveau du prix, se resserrera encore au cours des dix prochaines années.

Aussi convient-il de consentir un effort important et prioritaire, dans un domaine difficile et contesté, pour nous libérer de ces contraintes foncières, tout au moins pour les atténuer, dans un souci tant de maîtrise du marché foncier que de prix.

S'agissant de la libération des terres, la formule de l'indemnité viagère de départ a eu sans aucun doute, depuis dix ans, des résultats spectaculaires puisque plus de 400.000 indemnités ont été attribuées, portant sur quelque sept millions d'hectares, dont 70 p. 100 ont permis d'augmenter d'un tiers environ la surface moyenne des exploitations bénéficiaires, et que ce processus a permis d'abaisser de dix ans environ l'âge d'accession à la responsabilité de l'exploitation.

Mais nous observons aujourd'hui que, dans les dix prochaines années, sera limité très sérieusement le nombre des hectares libérés par l'I. V. D. si l'on ne change rien. C'est pourquoi le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de réforme de l'I. V. D., projet qui a été amplement examiné, d'abord sur le plan technique et agricole avec les organisations professionnelles et syndicales, puis sur le plan politique avec la commission *ad hoc* présidée par M. Bertrand Denis. On a pu ainsi dégager un texte définitif dont je ne rappellerai pas ici les caractéristiques mais qui, à mon avis, permettra l'accélération nécessaire de la libération des terres pour répondre aux contraintes foncières que nous connaissons. Je souhaite que ce texte, indispensable dans le cadre de notre politique en la matière, soit voté le plus rapidement possible.

Quant à la maîtrise du foncier, elle est obtenue, pour une bonne part, grâce à l'action des S. A. F. E. R. Pour ma part, délaissant les critiques de détail que certains ne manquent pas d'adresser aux S. A. F. E. R. — comme à toute œuvre humaine — je constate que l'action menée par ces organismes est extrêmement positive et que nous devons leur donner les moyens, dans le cadre d'une stricte neutralité, de poursuivre leur mission. Et c'est bien ce que nous avons voulu faire en confirmant l'objectif quantitatif des cent mille hectares et en prévoyant dans le budget de 1974 une augmentation de 15 p. 100 des crédits qui leur sont destinés, afin notamment qu'elles puissent faire face à leur politique d'équipement.

C'est aussi pourquoi nous entendons donner à ces organismes, par un projet de loi qui va être soumis prochainement au Parlement, les moyens de s'introduire dans les groupements fonciers agricoles pour faciliter leur mission de restructuration.

Le problème de la modernisation des exploitations appelle deux observations.

La directive communautaire du 17 avril 1972 a prévu l'élaboration de plans de développement. Après de longues discussions avec la profession et avec les parlementaires concernés ou spécialistes, nous avons, en février dernier, arrêté un texte qui permettra aux agriculteurs de bénéficier d'avantages importants en matière de prêts puisqu'il s'agit de prêts de 220.000 francs à 4 p. 100 pour les jeunes agriculteurs et les G. A. E. C., à 4,5 p. 100 pour les autres, ce qui devrait concourir de façon substantielle au développement des exploitations agricoles.

Ce projet est actuellement examiné par les instances communautaires, qui ont soulevé quelques objections, que je règle avec elles. J'espère qu'il pourra entrer en application à compter du 1^{er} janvier prochain.

La modernisation des exploitations exige, bien entendu, que les jeunes agriculteurs disposent des surfaces nécessaires à leur travail sans qu'obligatoirement ils possèdent les capitaux suffisants pour les acquérir. D'où la réforme du statut du fermage que nous avons confiée à un groupe de travail, et qui donnera lieu à la consultation des parlementaires compétents. Nous déposerons donc sur le bureau de l'Assemblée un texte qui tendra à assurer, plus de sécurité, plus de choix et plus de liberté aux preneurs, tout en maintenant évidemment une juste rémunération pour les bailleurs.

Cette œuvre de réflexion doit permettre d'adapter le statut du fermage aux conditions économiques et surtout aux exigences foncières non seulement d'aujourd'hui mais de demain.

Enfin la modernisation de nos exploitations exige un accroissement du capital d'exploitation. Elle impose donc de limiter le poids du capital mobilisé pour le foncier.

Cette exigence nous a conduits à prendre un certain nombre de mesures pour faciliter la constitution des groupements fonciers agricoles, qui se développent de façon très satisfaisante dans un certain nombre de régions, et leur permettre de devenir plus attractifs encore pour les producteurs.

Je ne rappellerai pas les ambitions et les moyens de ces groupements que chacun connaît. Je dirai simplement que, dès cette session, sera déposé et — je l'espère vivement — adopté un pro-

jet de loi qui permettra aux S. A. F. E. R., tout en sauvegardant leur neutralité, de faciliter la constitution de groupements fonciers agricoles. D'autre part, le décret concernant la possibilité d'accorder aux agriculteurs des prêts bonifiés pour l'acquisition de parts de groupements fonciers agricoles et de nantir les parts de G. F. A. sera incessamment publié. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

J'en viens à la troisième priorité de ce budget : la montagne.

Nul ne conteste — et M. Godefroy l'a dit en termes particulièrement chaleureux — la nécessité d'enrayer le phénomène de désertion que connaît une grande partie de notre territoire national en raison des handicaps qui sont les siens au départ. Les divers aspects de ce problème ont été examinés et la synthèse en a été faite à l'occasion du congrès organisé par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles à Clermont-Ferrand, en 1972.

Point n'est besoin de développer les raisons socio-économiques justifiant une politique d'aide à la montagne. Je préciserai simplement les axes d'efforts qui ont été retenus.

Premier axe d'effort, bien sûr : la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs. Cette dotation, qui n'intéresse pas uniquement la montagne, encore que celle-ci soit directement concernée, doit favoriser l'installation des jeunes en régions montagneuses.

Pour répondre à quelques critiques et pour vaincre un certain scepticisme, je dirai que 2.000 dotations auront été attribuées en 1973, soit le chiffre même que j'avais escompté lors du dernier débat budgétaire. Je puis d'ores et déjà indiquer qu'en 1974 le rythme de croisière devrait normalement s'établir aux environs de 4.000 dotations. A cet effet, un crédit de 50 millions de francs est inscrit au budget.

Deuxième axe d'effort défini à la dernière conférence annuelle : l'attribution de la prime à la vache. Il ne s'agit pas de la vache tondeuse ; je précise à l'intention de M. Simon que nous n'avons pas retenu ce critère en la matière. Cette mesure a pour objectif de compenser une partie des handicaps indiscutables que connaissent les éleveurs en région de montagne du fait même du climat ou de la géographie. C'est la raison pour laquelle sera accordée une prime à l'unité de gros bétail au taux de 200 francs par vache. L'octroi de cette prime sera couvert par un crédit de 200 millions de francs.

M. Simon s'est interrogé sur l'opportunité qu'il y aurait eu à affecter cette somme à l'équipement agricole des collectivités. Je reconnais que la discussion peut parfaitement être ouverte sur ce point. Elle l'a d'ailleurs été avec la profession. Mais, en fin de compte, il nous est apparu que, parallèlement à un autre effort consenti en faveur de cet équipement collectif, il était indispensable de compenser le handicap que connaissait l'agriculteur en l'incitant à rester, en lui donnant les moyens de se moderniser et de se développer, et en maintenant du même coup la vie économique dans les régions. C'est pourquoi nous avons opté pour cette solution.

Actuellement, la directive communautaire pour la montagne et les zones défavorisées, qui est en voie d'élaboration à Bruxelles, achoppe sur ce point. La commission nous a fait des propositions ; c'étaient les mêmes que celles que nous avions nous-mêmes arrêtées, mais à une exception près et qui est de taille : l'exclusion des vaches laitières du bénéfice de cette prime. Bien entendu, nous avons été conduits à refuser cette dernière proposition et je dis tout de suite au Parlement que je ne saurais en aucun cas l'accepter, considérant qu'il est impossible de faire un sort particulier aux vaches de race à viande dans nos montagnes françaises, et que l'aide, qui a un caractère non pas social mais économique et qui tend à compenser un handicap existant, doit s'adresser aussi bien aux vaches de race à viande qu'aux vaches laitières. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Troisième axe d'effort : l'aide au ramassage du lait, pour lequel 30 millions de francs sont prévus dans mon budget. Cette aide nouvelle permettra de compenser une partie des handicaps que connaissent les coopératives et les industriels dans nos régions de montagne pour le ramassage du lait.

Enfin, le budget prévoit une aide accrue aux investissements, assortie d'une réforme que j'achève actuellement de mettre au point, qui va être délibérée et arrêtée en liaison avec les organisations professionnelles et syndicales agricoles, et qui sera soumise aux parlementaires concernés. Elle permettra de donner des subventions nettement plus élevées, tant sur le plan des investissements collectifs que sur celui des investissements individuels, dans les régions de montagne à partir du moment où il s'agira d'investissements intéressant l'agriculture.

C'est ainsi que les forfaits pour les bâtiments d'élevage en région de montagne seront très substantiellement relevés, de même que le niveau des subventions pour la voirie, l'adduction

d'eau, l'électrification et l'assainissement, bref pour tout ce qui concerne les équipements collectifs, dans la mesure où seront desservies des exploitations agricoles à travers ces zones de montagne.

Dans le même esprit, les crédits du fonds d'action rurale ont été portés de 40 à 48 millions de francs, sur lesquels 8,5 millions sont destinés à la mise en place de secteurs de développement en matière rurale, que nous allons lancer à titre expérimental dans un certain nombre de régions et où le développement devra être effectif non pas seulement sur le plan agricole, mais aussi sur le plan rural dans son ensemble, en y comprenant tout ce qui conditionne le développement rural, comme plusieurs orateurs l'ont à juste titre demandé et comme M. Soisson en a souligné l'importance dans son rapport.

Enfin, les crédits de rénovation rurale connaissent aussi un accroissement important, puisqu'ils sont portés à 112,2 millions de francs dans le seul budget de l'agriculture et qu'il convient d'y ajouter les 15,9 millions de francs inscrits au budget du Premier ministre et essentiellement destinés aux zones de montagne dans le cadre de cette politique globale.

J'en arrive aux dernières priorités : la protection sociale et la formation professionnelle.

La formation professionnelle a donné lieu à beaucoup de critiques. J'en ai compris certaines, mais j'ai moins bien compris les autres. Je vais donc faire le point de la réflexion à laquelle je me suis livré en matière d'enseignement.

Il est exact que la carte scolaire n'a pas encore été publiée. Ce n'est pas qu'elle ne soit point établie ; c'est parce qu'elle est sur mon bureau depuis plusieurs mois.

M. Mayoud s'est étonné qu'il ait fallu deux ou trois ans pour l'établir. Je lui répondrai qu'une telle carte ne saurait sortir toute armée du stylo de quelques fonctionnaires de la Rue de Varenne, qu'elle a au contraire été très soigneusement préparée aux niveaux départemental et régional et qu'il a fallu à ces niveaux vaincre de très grandes difficultés car les propositions impliquaient bien entendu des choix, et souvent même des sacrifices.

Les dernières propositions régionales ne sont parvenues au ministre de l'agriculture qu'en février dernier. C'est dire qu'un travail de cette importance ne peut être réalisé en un clin d'œil, si j'ose dire.

A la vérité, j'aurais pu déjà publier la carte. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que je considère qu'un effort de réflexion important doit être entrepris en matière d'enseignement agricole.

L'enseignement agricole public est de bonne qualité, mais il est mal réparti. J'en veux seulement pour preuve le fait que les capacités d'accueil sont supérieures au nombre d'élèves qui fréquentent les établissements publics d'enseignement agricole. Il est difficile d'exiger des crédits supplémentaires pour construire de nouveaux établissements alors que des places restent vides ailleurs. Certaines régions demandent et attendent depuis longtemps des créations de classes, justifiées par la pression d'un besoin réel, alors qu'il est généralement impossible, les routines et les traditions étant ce qu'elles sont, de fermer la moindre classe ou le moindre établissement, même là où le besoin ne s'en fait plus sentir. Bref, la situation se caractérise par un certain désordre.

J'ajoute que trop souvent l'enseignement donné aux enfants d'agriculteurs accélère l'exode rural, les enfants qui ont bénéficié d'un bon enseignement général ayant tendance, une fois formés, à choisir tout autre chose que l'agriculture.

L'enseignement agricole privé a un très grand nombre de défenseurs, si j'en juge par les interventions qui ont été faites ce matin.

M. Pierre Mauger. Il fait du bon travail !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Dans certaines régions de France — j'en parle avec d'autant plus de liberté qu'il n'existe pas d'établissement d'enseignement privé agricole dans la région que je connais particulièrement et où j'ai été élu député — l'enseignement privé a répondu à l'exigence du maintien des élèves formés sur place. Après tout, c'est un point très positif qu'on ne peut contester.

M. Pierre Mauger. C'est essentiel !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je comprends donc l'émotion qui a saisi certains parlementaires devant ce que j'appellerai l'illusion de l'insuffisance des crédits pour l'enseignement privé agricole. Mais je reviendrai sur ce point.

J'ai donc estimé qu'un effort de réflexion devait être fait à partir d'une constatation simple. Nous ne devons pas prévoir un enseignement pour les enfants des agriculteurs, car il n'y a aucune raison de les cantonner dans une sorte de ghetto et de leur imposer une espèce de aggrégation ; nous devons

prévoir un enseignement pour l'agriculture qui s'adresse à des enfants venant des milieux ruraux ou d'autres milieux, et qui corresponde aux exigences — bien soulignées par divers orateurs — d'une formation qui conditionnera effectivement le développement futur de notre agriculture.

C'est pourquoi j'ai réuni sur ce point un groupe de travail composé des responsables au plus haut échelon des organisations professionnelles et syndicales agricoles.

Nous sommes partis d'une constatation simple : il est indispensable de définir ce que sera à tous les niveaux le profil de l'agriculteur dans dix ou quinze ans et de déterminer à partir de là les filières à suivre pour coller d'aussi près que possible à ce profil.

Nous avons fortement progressé dans ce domaine et nous déposerons nos conclusions dans deux ou trois semaines après avoir accompli un travail intensif et après avoir résolu de façon ingénieuse nombre de contradictions.

A ce moment là — et je l'ai déjà dit aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat — je réunirai les rapporteurs parlementaires intéressés, pour examiner avec eux, sur le plan politique qui est le leur, les données de ces conclusions et les possibilités de réforme.

Ensuite, lorsque nous aurons arrêté une position, je consulterai ceux qui aiment ce secteur, à savoir les parents d'élèves et les enseignants qui, par définition, ont le rôle ingrat mais essentiel de dispenser l'enseignement.

Je pense que cette réforme sera achevée à la fin de l'année. Mais ce n'est qu'à partir de là que je pourrai arrêter de façon réaliste et concrète une carte scolaire conforme aux conclusions retenues. C'est ce qui explique que cette carte scolaire, que j'ai sur mon bureau, ne soit pas encore sortie, car j'ai considéré que dans ce domaine, même si nous devons supporter un an de plus les inconvénients de l'incertitude, il est temps de se mettre tous d'accord pour essayer d'arriver à une solution positive dans le développement de notre enseignement agricole.

Je ferai fi des observations relatives à une volonté de démantèlement de notre enseignement agricole pour le transférer : je ne sais où. L'agriculture a des caractéristiques propres. Elle a donc besoin d'un enseignement qui lui soit propre, qui soit adapté à ses caractéristiques et qui serve à son développement futur. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Il n'est pas un seul instant question de remettre en cause cet élément essentiel de la politique agricole. Ce dont il est question, c'est de doter l'agriculture d'un moyen de formation qui soit plus efficace pour son avenir.

J'ai relevé tout à l'heure l'illusion que certains ont cru pouvoir tirer de l'examen des crédits destinés à l'enseignement privé, notamment à une structure à laquelle, contrairement à certains, je n'hésite pas à rendre hommage : les maisons familiales qui, là où elles existent, sont en général adaptées à leur mission. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et de l'Union centriste.)

Dans ce domaine, les rapporteurs et plusieurs orateurs ont dit que l'augmentation des crédits de fonctionnement n'était que de 1,4 p. 100...

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas suffisant !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural ... et quelle ne permettrait pas d'assurer le fonctionnement. Je répète qu'il s'agit d'une illusion et je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce point.

Ce qui est important pour les établissements — chacun en conviendra — c'est l'augmentation du « taux journalier de subvention ».

Si l'on rapporte au budget de 1973, on constate que l'augmentation des crédits de fonctionnement destinés à l'enseignement privé était en 1973 par rapport à 1972 de 2,7 p. 100 et, si l'on rapporte aux débats budgétaires de l'an dernier, on observe que les mêmes réactions avaient été observées chez tous ceux qui s'intéressent à ce secteur.

Or si l'on regarde ce qui s'est passé, on voit que l'augmentation du taux journalier pour 1973 a été en fait de 9,7 p. 100.

Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que l'augmentation du taux journalier pour l'enseignement privé sera en 1974 du même montant que l'an dernier, où elle avait atteint près de 10 p. 100.

M. Marc Bécam. C'est un miracle !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il n'y a là aucun miracle, monsieur Bécam. Ce n'est pas non plus la conséquence d'une évolution démographique, encore qu'il y ait un peu moins d'élèves. Mais, comme l'ont fait remarquer

plusieurs orateurs — nous ne le savons que depuis peu, nous l'ignorions lorsque les prévisions budgétaires ont été faites, et nous ne pouvions alors qu'émettre des hypothèses — un report de crédits de trésorerie permet une très grande souplesse en la matière et rend très fallacieux l'examen de la seule augmentation des crédits.

Je puis dire ici — cet engagement répond à vos inquiétudes et à vos ambitions dans ce domaine — que le taux journalier, qui représente les moyens de fonctionnement par élève dont dispose l'enseignement privé, n'augmentera pas de 1,4 p. 100, ce qui serait ridicule et constituerait une condamnation totale, contraire à mes propres ambitions dans ce domaine ; il sera du même ordre que l'année dernière, c'est-à-dire, de près de 10 p. 100. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Je puis m'engager à ce que les crédits nécessaires soient mis en œuvre pour que cet objectif ne soit en rien contesté.

Toujours quant à l'enseignement privé, je suis également décidé à avoir une discussion avec ses représentants, pour voir dans quelles conditions on peut résoudre certains problèmes qui se posent à lui. Je rappelle que j'en ai déjà résolu deux. Pour le passé, j'ai débloqué le système des prêts à caractéristiques spéciales qui, depuis cinq ou six ans, ne fonctionnait plus ; cette mesure qui intéresse une cinquantaine d'établissements, était imputée sur le titre VIII du budget. Pour l'avenir, j'ai purement et simplement supprimé ce système de prêts bonifiés qui me paraissait mal adapté à son objet et je lui ai substitué un système plus intéressant de subventions, qui répondra au même objet sans avoir les mêmes inconvénients pour l'enseignement privé. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. André-Georges Voisin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Voisin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André-Georges Voisin. Je vous remercie, monsieur le ministre, des importantes précisions que vous venez de donner à l'Assemblée. Mais les prêts à caractéristiques spéciales seront prélevés sur le quota attribué aux caisses de crédit agricole. Ils risquent, d'une part, d'entraîner une diminution du volume des autres prêts et, d'autre part, de comporter un taux d'intérêt plus élevé.

Si vous pouviez apporter des indications supplémentaires, vous éviteriez sans doute des interventions sur ce sujet. D'avance, je vous en remercie.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le mécanisme du titre VIII du budget est un peu complexe. Ce que je puis vous dire, c'est que ces prêts vont cesser d'exister et que, présentement, ils ont été débloqués pour éponger le passé.

Dans le budget de 1974 leur sera substitué un système de subventions qui ne seront pas prélevées sur le quota des prêts généraux consentis à l'agriculture, notamment des prêts bonifiés ou super-bonifiés.

M. André-Georges Voisin. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Pour l'enseignement agricole public, je répète que les conclusions essentielles viendront du groupe de travail et de la concertation qui arrive à son terme et qui nous permettra de présenter, à la fin de l'année, une nouvelle politique en la matière. Néanmoins, entre-temps, il fallait faire un budget, et ce n'était pas chose facile.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, j'ai voulu donner une priorité à l'enseignement vétérinaire. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

J'ai décidé d'affecter le maximum des crédits dont je disposais à l'achèvement des programmes des écoles en cours. J'ai prévu, je le rappelle à M. Richard, la dotation nécessaire pour qu'en 1974 soient menées à bien les études relatives à la quatrième école vétérinaire à Nantes, dont la construction sera entreprise en 1975. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mon ambition est d'ailleurs de ne pas arrêter là l'effort en faveur des écoles vétérinaires et, à mon avis, une cinquième école sera très rapidement indispensable.

M. Jacques Cressard. Me permettez-vous une brève interruption, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Cressard. Le président de cette assemblée, lorsqu'il était ministre de l'agriculture, avait promis que cette école vétérinaire serait implantée à Rennes.

M. Marc Bécam. La ville de Nantes a été retenue en raison de son port.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Cette enceinte serait mal choisie pour une dispute de caractère régional. Le Gouvernement a pris la décision d'implanter la quatrième école vétérinaire à Nantes. Comme mon ambition est d'en créer une cinquième pour faire face, dans la prochaine décennie, aux besoins de l'enseignement vétérinaire, nous verrons alors, monsieur Cressard, où il conviendra de la construire.

M. Jacques Cressard. A Rennes !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je voudrais dire quelques mots au sujet du dernier élément : la protection sociale.

J'ai observé que le budget des prestations sociales agricoles n'avait pas fait l'objet de nombreuses critiques, dans la mesure où il prévoit une augmentation des cotisations comparable à l'évolution du revenu agricole moyen des trois années antérieures, selon un principe conforme aux intérêts de l'agriculture et aux exigences de sa politique sociale.

Certains d'entre vous ont pu imaginer que les mesures arrêtées par le Gouvernement lors du conseil des ministres du 26 septembre dernier et exposées par le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale pouvaient ne pas s'appliquer à l'agriculture. Ils ont cru trouver une confirmation de leurs inquiétudes dans le fait que certaines dotations n'étaient pas prévues dans le budget. Que chacun soit rassuré : les décisions prises par le Gouvernement intéressent et intéresseront les agriculteurs comme les autres catégories socio-professionnelles de la nation, que ces décisions concernent les handicapés, les personnes âgées ou les familles.

Les crédits inscrits seront abondés à due concurrence dans la mesure où les projets de loi correspondants seront votés. Mais il n'était pas possible de prévoir des dotations pour des actions non encore approuvées par le Parlement, ce qui explique l'erreur que certains ont pu commettre en examinant le B. A. P. S. A.

M. Jean-Marie Daillet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, je prends acte de vos déclarations selon lesquelles les projets de M. Poniatowski bénéficieraient aussi bien aux agriculteurs qu'aux autres catégories socio-professionnelles.

Mais nous voudrions savoir si les mesures nouvelles inscrites au B. A. P. S. A., tel qu'il nous est présenté cette année, apporteront une amélioration relative aux agriculteurs ou bien si aucun rattrapage ne sera, une fois de plus, prévu en leur faveur par rapport au niveau des prestations sociales de l'ensemble de la nation.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je répète pour la troisième fois — ce sera la dernière — que le Gouvernement a prévu des mesures sociales qui s'appliqueront aux agriculteurs comme aux autres catégories socio-professionnelles. Elles n'impliqueront aucune augmentation de la cotisation.

Si je me réfère aux précédents critères de la profession, le taux de participation sera abaissé à 18,35 p. 100 et la subvention budgétaire sera à nouveau, comme l'année dernière, augmentée à due concurrence. Cela ne correspond pas à une réalité financière car la participation relative des agriculteurs à leur budget social — c'est incontestable — est de près de 35 p. 100.

Observation plus importante : la décision prise de mettre en place ultérieurement un régime de base unique applicable à tous les Français n'aura aucune incidence sur les structures des régimes sociaux. Là encore, je voudrais qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans la réforme de la mutualité sociale agricole telle qu'elle a été utilement arrêtée.

Les caisses départementales de mutualité sociale agricole sont remarquablement adaptées à leur fonction : elles constituent un ensemble de services proches de l'utilisateur et répondent exactement à ses besoins. C'est la raison pour laquelle je tiens à rendre hommage à cette organisation, mais surtout à confirmer ici, afin d'éviter toute ambiguïté, que la structure de la mutualité sociale agricole, quelles que soient les ambitions que l'on puisse avoir en matière d'unicité des régimes de prestations, subsistera dans les mêmes formes qu'aujourd'hui, cette structure n'étant pas remise en cause.

J'en viens à la politique agricole commune et à certains reproches qui lui sont faits, dans des pays tiers, parfois même au sein de la Communauté ou en France. Ces reproches ont trait aux conséquences de cette politique agricole commune en matière de coût, à sa complexité, à son protectionnisme.

Toutes ces critiques ne sont absolument pas fondées et ne peuvent être soutenues par ceux qui observent la réalité économique.

Considérons d'abord l'intérêt du consommateur, et Dieu sait qu'aujourd'hui c'est un élément essentiel de l'appréciation politique ! Nous constatons que, depuis cinq ans, les prix agricoles mondiaux ont augmenté de façon considérable : 219 p. 100 pour le sucre, 146 p. 100 pour la viande bovine, 80 p. 100 pour le maïs, 70 p. 100 pour le beurre, etc. Dans le même temps, les prix communautaires ont enregistré un accroissement régulier, conforme aux intérêts des consommateurs européens.

On pourrait donc faire remarquer à nos amis britanniques, à juste titre si attentifs au problème de leur consommation, qu'ils achètent aujourd'hui leurs produits — et notamment les céréales — à un prix communautaire sensiblement inférieur au prix mondial. Les craintes que certains pouvaient avoir d'un renchérissement des prix à la consommation en Grande-Bretagne, à la suite de l'entrée de ce pays dans le Marché commun, ont donc été démenties par les faits.

On parle également du coût de la politique agricole commune et, là encore, il faut être réaliste.

Depuis 1969, année à partir de laquelle les principales productions agricoles ont été couvertes par des règlements communautaires, le coût du soutien de ces productions a été remarquablement stable. Le niveau moyen annuel de la dépense s'est maintenu jusqu'en 1972 à 2,5 milliards d'unités de compte. Si cette somme est importante, elle représente à peine plus de 5 p. 100 de la valeur de la production communautaire, soit moitié moins que la charge de même nature supportée par le budget des États-Unis où le taux est de 12 p. 100, et elle est sans aucun doute moindre que celle qu'il nous faudrait engager en l'absence d'une politique agricole commune.

Sans doute l'année 1973 a-t-elle connu un accroissement des dépenses et chacun a-t-il pu s'émouvoir en constatant que ces dépenses atteindront 3,8 milliards d'unités de compte. Mais cette somme inclut 900 millions de dépenses spécifiquement nouvelles, dont quelque 500 millions pour les opérations de soutien dans les trois nouveaux États membres et près de 400 millions pour les montants compensatoires, tant « adhésion » que « monétaires ».

Il apparaît donc que la charge découlant du jeu des mécanismes de soutien de la communauté initiale n'aura pratiquement pas varié depuis cinq ans.

Cette charge est d'ailleurs contrebalancée en partie par un volume non négligeable de recettes puisque, pour l'année dernière, elles sont de l'ordre de 800 millions d'unités de compte au titre des prélèvements ou des cotisations qui s'appliquent aux productions agricoles.

On prétend également que la France bénéficie exagérément sur le plan financier de la politique agricole commune, c'est-à-dire de la balance avec le F. E. O. G. A. Là encore, il faut être sérieux. La balance positive, pour la France, du F. E. O. G. A. pour les trois dernières années, a été de 100 millions d'unités de compte par an, et la balance négative pour la République fédérale d'Allemagne de 185 millions d'unités de compte en moyenne, ce qui, comparé aux 2.600 millions d'unités de compte de la section « garantie » du F. E. O. G. A. n'est que marginal et ne peut qu'exprimer la solidarité financière de la Communauté.

Mais cela n'est pas pour nous une question de quelques millions d'unités de compte et je souhaite, pour ma part, que l'ensemble des mécanismes actuellement mis en œuvre permettent une solidarité qui n'ait pas à s'exprimer, sur le plan financier, en déficit ou en excédent structurel du F. E. O. G. A. en faveur ou au détriment de tel ou tel pays.

M. André-Georges Voisin. Vous l'avez excellemment démontré, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Certains commentateurs soutiennent aussi que les fluctuations monétaires, qui ont été la conséquence des désordres que nous avons connus depuis un an et qui se sont traduites, sur le plan communautaire, par la réévaluation de deutsche mark ou le flottement des monnaies italienne et britannique, ont fait du Marché commun une sorte d'illusion.

Là encore, c'est mal connaître et mal comprendre un mécanisme. Il est évident que les montants compensatoires compliquent la gestion des marchés communautaire et il est certain que

le développement harmonieux de la politique agricole commune exige la réalisation de l'union monétaire européenne. Mais ce problème complexe ne peut recevoir, quel que soit notre souhait, une solution immédiate.

Le mécanisme des montants compensatoires a eu cet immense avantage de permettre d'éviter toute distorsion de concurrence et, au prix de difficultés, certes, pour les services, de maintenir le développement de nos échanges agricoles, ce qui est évidemment essentiel. Indiscutablement, il n'a pas été de nature à remettre en cause la progression de la politique agricole commune.

Enfin, on nous dit que la politique agricole commune, sur le plan mondial, est un élément de perturbation et de protectionnisme.

Je m'inscris en faux contre cette assertion.

L'examen des importations et des exportations de la Communauté fait apparaître, d'une part, que les importations de produits agricoles en provenance des pays tiers n'ont cessé d'augmenter depuis dix ans, d'autre part, que les flux économiques des échanges extérieurs agricoles n'ont pas été modifiés, c'est-à-dire que les États-Unis sont restés le principal exportateur de produits agricoles vers la Communauté.

Cela prouve bien que ceux qui accusent la Communauté de protectionnisme le font, là aussi, sans aucune référence à la réalité économique. En vérité, le mécanisme communautaire n'est pas protectionniste, mais il corrige les fluctuations aberrantes d'un marché mondial que, jusqu'ici, on n'a pas su contrôler.

C'est la raison pour laquelle la France reste profondément attachée aux mécanismes et aux principes de la politique agricole commune qu'elle considère comme des éléments non négociables ni à l'extérieur — je le dis à notre ami M. Godefroy qui m'interrogeait sur le « Nixon-round » — ni à l'intérieur même de la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Dans ces conditions, après une période où beaucoup suggéraient une réforme importante de la politique agricole commune, je constate que le mémorandum présenté par la commission de Bruxelles n'implique en apparence aucune remise en cause des principes et des mécanismes de cette politique, ce qui est conforme aux thèses que la France a soutenues au cours de ces derniers mois. Une fois de plus, ce mémorandum porte témoignage que la France et la commission partagent la même volonté d'améliorer régulièrement la gestion communautaire des marchés, tout en défendant la politique agricole commune contre toutes les attaques dont elle a pu ou pourra être l'objet à l'intérieur comme à l'extérieur. Je tiens à cet égard à rendre maintenant hommage au réalisme de la commission.

Bien entendu, ces propositions que nous connaissons encore mal appelleront sans doute de ma part des réserves importantes, qu'il s'agisse des suggestions faites en matière de céréales, de lait ou de viande, et, sur le plan technique, je serai conduit à exiger certaines modifications. Mais il s'agit là d'une discussion qui entre parfaitement dans le cadre de l'amélioration permanente des moyens d'action de la Communauté en matière de politique agricole mais n'est une remise en cause de cette politique. La réforme est, en fait, un état d'esprit qui doit animer en permanence le conseil des ministres de la Communauté. Pour sa part, la France est pénétrée de cet état d'esprit.

Chacun doit comprendre que je n'ai pas l'intention de m'opposer aux améliorations qui se révèlent indispensables à Bruxelles, notamment au niveau des comités de gestion. Je souhaite simplement que, sous le couvert de prétendues réformes, on ne remette pas en cause ce qui constitue l'essentiel pour la France sur le plan économique, et qui est le gage même du développement de son agriculture et, sur le plan politique, ce qui est l'épine dorsale de la construction européenne, c'est-à-dire la politique agricole commune.

Je voudrais d'ailleurs remarquer qu'en matière de réformes, l'expérience historique prouve qu'il y a deux catégories d'hommes politiques : ceux qui en parlent toujours et qui, d'ailleurs, n'en font jamais, et ceux qui trouvent tellement naturel d'en faire qu'ils n'éprouvent pas le besoin d'en parler sans cesse.

Le Gouvernement et sa majorité font partie de cette seconde catégorie (*Interruption sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants.*) tant dans le domaine européen que dans le domaine intérieur.

Je souhaite, pour ma part, que l'adoption de ce budget par l'Assemblée nationale soit un nouveau témoignage de cet état d'esprit. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dufard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les graves problèmes que pose l'insuffisance des crédits destinés à l'enseignement agricole, évoqués à l'instant dans l'optique ministérielle, ont été soulignés par de nombreux orateurs, notamment par Pierre Franchère au cours de la séance d'hier.

J'ai déjà évoqué cet important sujet le 27 juin dernier. Me réservant d'y revenir lors d'une prochaine session, je limiterai mon propos à quelques remarques sur le budget annexe des prestations sociales agricoles, le B. A. P. S. A.

Bien qu'ayant à peine un quart de siècle d'existence, puisqu'il a été créé par la loi du 16 juillet 1949, le B. A. P. S. A. arrive au second rang, par ordre d'importance, après celui des postes et télécommunications, parmi les budgets annexes énumérés à l'article 15 du projet de loi de finances.

Tel qu'il nous est proposé, en augmentation de 12,41 p. 100 sur celui de 1973, il s'élève, en recettes et en dépenses, à 13.284.028.784 francs. Mais cet équilibre apparent nous conduit à faire, pour le moins, de sérieuses réserves.

Un point mérite particulièrement notre attention. Il s'agit, dans la nomenclature générale figurant à la page 7 du fascicule budgétaire « prestations sociales agricoles » des lignes 18 et 19. A la ligne 18, à la rubrique : « Versements à intervenir en application de l'article 11 du projet de loi de finances pour 1974 » correspond une somme de 2.765 millions de francs ; cette rubrique est d'ailleurs communément désignée sous le vocable de « compensation démographique ». A la ligne suivante, à la rubrique : « Subvention du régime général », nous trouvons une diminution de recettes de 2.149.600.000 francs par rapport à 1973.

Conclusion : en dépit d'une subvention exceptionnelle de 42.500.000 francs, portée à la ligne 20, c'est plus de 2 milliards 720 millions de francs qu'on veut faire supporter par le régime général, à moins qu'il ne s'agisse que d'une avance, auquel cas il faudrait le préciser.

Cette remarque rejoint celle que nous avons déjà formulée sur la même question lors du vote en première lecture du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Il sera facile, ensuite, redisons-le, de souligner le déficit du régime général et de lui porter des attaques.

Certes le déséquilibre démographique existe ; il est aggravé par l'exode rural, conséquence inéluctable de votre politique, et surtout par le départ des jeunes agriculteurs, ce qui réduit chaque année le nombre des cotisants. Mais nous protestons contre une telle méthode et nous estimons que cette somme devrait être prise en charge par le budget général.

Monsieur le ministre, vous avez justifié vous-même notre position à ce sujet. Vous avez en effet déclaré le jeudi 25 octobre devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales — cela figure au bulletin des commissions n° 17 — qu'en cas de rejet de l'article 11 de la loi de finances, l'équilibre comptable du B. A. P. S. A. serait assuré par une majoration de la subvention budgétaire.

Quant aux cotisations, dont l'augmentation réelle est le 15,08 p. 100, rappelons qu'elles se divisent en deux parties.

D'une part, la cotisation technique, basée sur le revenu cadastral, donc proportionnelle, ce qui est acceptable en principe, encore que certaines organisations professionnelles...

Plusieurs députés communistes. M. le ministre ne vous écoute pas !

M. le président. Je n'admettrai pas les interruptions. Pour-suivez votre propos, monsieur Dufard.

M. Lucien Dufard. ... certaines organisations professionnelles voudraient substituer au critère de revenu cadastral celui de revenu brut d'exploitation. Ce problème très délicat pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un débat ultérieur.

D'autre part, la cotisation complémentaire, dite « de gestion », est uniforme et s'élèvera à 153 francs en 1974, à partir de 384 francs de revenu cadastral, ce qui pénalise, en fait, de nombreux exploitants familiaux par rapport aux gros exploitants.

Les lignes 7 et 8 de la nomenclature méritent aussi un bref commentaire. Il s'agit de la fameuse « taxe sociale de solidarité sur les céréales » et de la « taxe sociale de solidarité sur les graines oléagineuses ».

Chacun se rappelle la vive controverse qui s'est engagée sur ce point au cours de la séance du 25 octobre dernier entre, d'une part, M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, soutenu par notre collègue M. Cointat, ancien ministre et, d'autre part, mon camarade Robert Vizet, auteur de l'amendement n° 18 qui, finalement, fut repoussé. Nous le regrettons et nous pensons qu'il aurait fallu accepter la transformation de la taxe parafiscale en une véritable taxe fiscale ayant un caractère permanent de solidarité.

La contribution des petits producteurs — moins de 200 quintaux — aurait été supprimée ; celle des moyens producteurs — de 200 à 600 quintaux — aurait été allégée et celle des gros producteurs — plus de mille quintaux — aurait été majorée.

On peut évaluer à 500.000 le nombre d'exploitants familiaux qui auraient bénéficié de cette mesure sans que soit diminué en rien le rendement global de la taxe.

Notons aussi que la politique générale, et notamment la politique fiscale actuellement suivie, n'est pas de nature à corriger les graves conséquences des déséquilibres régionaux. Il conviendrait par ailleurs de prévoir des mesures spéciales en faveur des veuves et des veufs restant seuls sur l'exploitation et de faire disparaître rapidement les inégalités encore existantes entre le régime agricole et le régime général. M. le ministre vient, me semble-t-il, de prendre un engagement sur ce point.

Quelques remarques s'imposent sur le chapitre relatif aux dépenses, ne serait-ce que pour évoquer d'autres engagements, ceux qui ont été pris à Provins et rappelés ces derniers jours par le M. O. D. E. F. et plusieurs fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles.

Citons parmi les mesures promises, le doublement, en cinq ans, du minimum des retraites vieillesse, ce qui suppose une augmentation de 20 p. 100 par an à partir de 1974. On voit que tel n'est pas le cas dans le budget en discussion, surtout si l'on tient compte de l'érosion monétaire et de l'inflation, génératrices d'une hausse des prix dramatique pour les personnes et les familles disposant de faibles ressources.

Citons aussi le droit à la retraite à soixante ans et la généralisation de ces dispositions, non seulement aux exploitants familiaux et à leurs conjoints, mais aussi aux associés d'exploitation — ex-aides familiaux — et aux co-exploitants.

A propos du maintien des voies de recours du fonds national de solidarité contre les héritiers et débiteurs alimentaires, où en est, monsieur le ministre, la question du relèvement du plafond de recouvrement en faveur des agriculteurs les plus modestes ?

En ce qui concerne l'I. V. D., qui présente un caractère social incontestable et à propos de laquelle M. le ministre vient d'annoncer le dépôt d'un projet de loi, rappelons la revendication fondamentale de la profession : attribution de l'I. V. D. à soixante ans, au taux plein, indexé sur le S. M. I. C., à tous ceux qui, propriétaires ou preneurs de baux ruraux, cessent leur activité.

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur Dufard.

M. Lucien Dufard. Je termine, monsieur le président.

Un mot enfin sur les conditions d'invalidité ouvrant droit à pension. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour combler les lacunes dans ce domaine ?

Il faut être impotent ou presque pour pouvoir bénéficier de la pension d'invalidité. Le montant de cette pension, fixé par votre arrêté du 2 mars dernier à 3.270 francs par an, est encore calculé d'après le salaire minimum agricole garanti — le S. M. A. G. — notion aujourd'hui abandonnée. C'est pourquoi la proposition de loi n° 416 déposée par le groupe communiste, en accord avec les principes énoncés dans le programme commun, demande, d'une part, qu'une politique de revalorisation importante des prestations d'invalidité agricole soit menée à bien et, d'autre part, que soit fixé aux deux tiers le taux d'invalidité reconnue permettant l'ouverture du droit à pension, comme c'est le cas dans le régime général.

Telles sont les principales raisons pour lesquelles le groupe communiste votera contre le projet de budget qui est soumis à l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Messieurs les ministres, mes chers collègues, ayant le privilège de représenter deux arrondissements dans ma circonscription de Altkirch-Thann, dont la superficie est d'environ le tiers de celle du département du Haut-Rhin, je suis confronté à des problèmes d'ordre industriel, dans quatre cantons, et surtout de caractère agricole dans les quatre autres.

La région que je représente s'étend du bassin potassique aux vallées vosgiennes et englobe le pays qu'on appelle le Sundgau, jouxtant le territoire de Belfort et le Jura suisse.

Je vous parlerai d'abord, monsieur le ministre, des problèmes de montagne du massif vosgien, qui tient une place importante en plein cœur des régions industrielles de Lorraine, d'Alsace et du pays de Sochaux-Montbéliard.

Les Vosges sont le massif montagnoux le plus proche de Paris. Ses champs de neige sont à quatre heures de la capitale, et pourtant les bulletins télévisés de la météorologie oublient souvent de mentionner l'enneigement régulier considérable de ses sommets ; je viens d'ailleurs d'apprendre ce matin que les Vosges ont déjà retrouvé leur blanc tapis de neige.

Les villages, agglomérés et peu nombreux, pratiquent un système de culture, qui repose sur un assolement triennal, où le blé, à côté de céréales comme l'avoine et le seigle, alterne avec les pommes de terre, les plantes sarclées et fourragères. Les prairies naturelles des vallées permettent l'élevage des bovins.

Exposée aux vents d'Ouest, cette région très humide est couronnée par un manteau forestier de hêtres et de sapins.

Les critères de montagne, reconnus par l'arrêté du 26 juin 1961 définissant les zones de montagne — altitude supérieure à 600 mètres pour les quatre cinquièmes du territoire communal et dénivellement de 400 mètres entre les limites cultivées de la commune — devraient être complétés, pour le massif vosgien, par l'introduction de nouvelles notions, celles de climat défavorable et de latitude notamment.

En effet, les importantes chutes de neige, les températures rigoureuses et continentales, les brouillards nombreux avec apparitions fréquentes de verglas sont autant d'éléments qui rendent l'élevage des bovins et le ramassage du lait particulièrement difficiles.

J'ai tenu à attirer votre attention tout spécialement sur la possibilité du recalcul des périmètres retenus pour l'indemnité spéciale, car je connais l'intérêt tout particulier que vous-même et votre prédécesseur avez porté à différentes lois qui ont jeté les bases du véritable sauvetage des régions de montagne menacées par l'amendement des terres, le « désinvestissement », l'anarchie foncière, la dissolution des communautés rurales et même par un mouvement de repli dépassant parfois le point de non-retour du fait que de vastes espaces sont désormais stérilisés et perdus pour la société.

Il y a cependant, dans cette situation défavorable, des éléments d'optimisme qui se dessinent. D'ores et déjà, les exploitations sont partiellement en voie de modernisation, et l'on voit par exemple des exploitations se reconverter vers le tourisme, et, ce disant, je pense aux fermes-auberges.

Notre espoir réside donc dans la modification du tracé actuel de la politique des massifs, peut-être aussi dans la modulation de l'indemnité spéciale; on pourrait éventuellement prévoir un prêt spécial « montagne » couvrant tout le cheptel, tout le matériel, avec un taux d'intérêt modique, un différé d'amortissement et un relèvement assez important des subventions aux bâtiments d'élevage.

La deuxième partie de mon propos concerne l'institut national de recherches agronomiques — I. N. R. A. — qui voit son budget réduit de 4 p. 100 par rapport à 1973.

Cette année, le budget de fonctionnement des laboratoires est resté, en francs courants, au niveau de celui de 1972. Cela représente, en deux ans, si mes calculs sont exacts, une réduction de moyens de 18 p. 100 environ. Or, les centres de recherches sont confrontés à des problèmes comme celui de la production des protéines végétales, dont le monde et la France ressentent la grave pénurie.

Depuis 1965, les stations d'agronomie, de pathologie végétale et de zoologie du centre de Colmar disposent d'installations modernes qui permettent aux chercheurs et aux techniciens de travailler dans les meilleures conditions.

Ce centre a une vocation régionale au sens large, puisque ses activités concernent aussi la Lorraine, la Franche-Comté et tous les vignobles situés au Nord de la Loire; mais, de par sa situation géographique, la plus grande partie de ses travaux porte sur l'agriculture alsacienne.

Au cours des dernières années, des résultats non négligeables ont été apportés. Je citerai, entre autres, la sélection de clones de cépages alsaciens de meilleure productivité, le désherbage chimique du vignoble, l'amélioration du greffage de la vigne, des méthodes de vinification rationnelle, l'élimination d'une « virose de la vigne, la valorisation de l'irrigation dans la Hardt du Haut-Rhin, la lutte rationnelle contre les insectes du maïs et des prairies.

Mais l'Alsace a aussi bénéficié de l'apport de l'activité d'autres centres de l'I. N. R. A. Ainsi l'extension spectaculaire de la culture du maïs depuis 1958 est la conséquence des travaux des stations d'amélioration des plantes de Clermont-Ferrand et de Versailles. Il est difficile de chiffrer les conséquences économiques de ces améliorations; mais le bénéfice est sans commune mesure avec les frais engagés au niveau du centre de Colmar.

Les programmes suivants sont en cours de réalisation: sélection par voie sexuée de cépages aromatiques adaptés aux conditions de l'Alsace, procédés nouveaux de vinification, études de maladies à virus de la vigne et d'arbres fruitiers, méthode de lutte rationnelle contre les insectes ravageurs de la féverole, amélioration des prairies. Ces travaux risquent d'être considérablement ralentis par les mesures budgétaires envisagées et de nouveaux programmes ne seront vraisemblablement pas abordés.

Déjà ces centres ne peuvent étudier la nouvelle maladie de la betterave, apparue récemment dans le Bas-Rhin, qu'en suppri-

mant ou en réduisant très fortement les travaux sur les maladies de la vigne. Ainsi, le progrès de l'agriculture régionale est-il gravement compromis.

Le dernier point que je vais exposer concerne l'énergie électrique.

Le Rhin, de sa source au mont Gothard, en Suisse, jusqu'à la mer du Nord, développe les 1.380 kilomètres de son cours sur le territoire de six nations. Du fait des glaciers et des lacs, son débit conserve une bonne régularité. Ses étiages les plus sévères sont de 350 mètres cubes par seconde; son débit moyen approche 1.020 mètres cubes par seconde; sa plus grande crue contemporaine, celle de 1876, n'a pas dépassé 5.700 mètres cubes par seconde.

L'Alsace possède huit biefs entre Bâle et Strasbourg. Il s'agit de Kembs, Ottmarsheim, Fessenheim, Vogelgrün, Marckolsheim, Rhinau, Gerstheim et Strasbourg. La puissance maximale possible de ces huit usines est de 1.179.000 kilowatts. Sa productivité moyenne est de 7.140 millions de kilowattheures.

S'y ajouteront les deux centrales nucléaires de Fessenheim 1 et 2, qui doivent devenir opérationnelles en 1975 et 1976, et qui nous feront entrer dans l'ère moderne de la production électrique.

Si j'ai tenu à faire ressortir l'importance de la production d'électricité de la région Alsace, c'est pour souligner le retard apporté depuis dix ans aux possibilités de renforcement des réseaux des communes, surtout en milieu rural.

Les délais d'attente demandés aux communes ne bénéficiant pas du régime des 2.000 habitants en commune agglomérée s'évalent entre cinq et près de dix ans, pour le renforcement de leur potentiel électrique.

La subvention accordée par le ministère de l'agriculture représentant environ 20 p. 100, la subvention du F. A. C. 30 p. 100 et l'apport des communes 30 p. 100, la pierre d'achoppement du financement est donc la subvention de départ; ce qui signifie qu'un franc donné par le ministère de l'agriculture en devient cinq de travaux.

D'après mes calculs, les crédits alloués ces dix dernières années au département que je représente équivalent à 0,59 p. 100 des crédits accordés sur le plan national, alors que la population du Haut-Rhin correspond à 1 p. 100 de la population française.

Le département du Haut-Rhin a institué une taxe de 4 p. 100, selon un plan qui lui est propre, et le conseil général a contracté un emprunt de 3.500.000 francs au mois de juillet de cette année pour essayer de compenser une partie du retard accumulé. E.D.F., pour sa part, a accordé un préfinancement de un million de francs qui sera remboursé évidemment par le conseil général et qui est prévu à raison de 25 p. 100 pour les opérations au coup par coup.

Je vous signale qu'en additionnant les impôts payés par l'agence E. D. F. du Haut-Rhin, c'est-à-dire sa patente de 11 millions, son impôt foncier de 1,5 million, sa taxe départementale de 2,4 millions, sa taxe communale de 3,6 millions, son fonds d'amortissement de 1,4 million, le total arrive à 19,9 millions. Si nous pouvions disposer de ces seules ressources, le retard accumulé dans le renforcement de notre réseau électrique serait comblé en trois années environ.

En contemplant la carte des efforts entrepris et à entreprendre en faveur de l'électrification dans le département du Haut-Rhin, on constate des améliorations dues au fait que certaines zones, destinées à une urbanisation prochaine et se trouvant sur les axes Bâle-Mulhouse, Mulhouse-Colmar et Colmar-Strasbourg, ainsi que la région d'Orbey sont admises maintenant au régime bénéficiant de la gratuité des prestations de renforcement du réseau d'électricité.

On constate aussi, à la lecture de cette carte, que le sud du département, constitué tout spécialement par l'arrondissement d'Altkirch et une grande partie de l'arrondissement de Thann est un véritable désert, abstraction faite des villes d'Altkirch, de Dannemarie et de Masevaux, et qu'un effort de rattrapage intense doit s'exercer au profit de cette région.

Mon courrier quotidien m'apporte les doléances des maires devant l'impossibilité, pour leurs administrés, de raccorder au réseau de distribution d'électricité des réfrigérateurs, des installations de chauffage central, des postes de télévision, bref tout ce qui rendrait un peu plus attractif un paysage rural situé aux abords de la Suisse, dont la grande métropole bâloise exerce une attraction indéniable sur la main-d'œuvre locale, et provoque l'exode, chaque matin, de nombreux frontaliers. Cet avant-poste de la France face à des voisins très dynamiques mériterait donc bien d'être traité en zone critique par l'Etat.

Tels sont, monsieur le ministre, les efforts que je vous demanderai de faire.

Je tiens à vous dire que les agriculteurs de notre région mesurent les efforts considérables déployés par la V^e République pour le monde rural. Nous sommes conscients d'avoir un

ministre de l'agriculture d'une grande lignée, qui sait défendre les intérêts sociaux et économiques de la France rurale, aussi bien dans les négociations européennes de la C.E.E. que dans celles de l'Europe élargie des Neuf.

M. le président. Maintenant que vous avez dit cela, je vous demande de conclure car votre temps de parole est expiré.

M. Pierre Weisenhorn. Les agriculteurs ont conscience d'avoir un grand ministre, de même que les commerçants et les artisans ont conscience, pour leur part, d'en avoir un en la personne de M. Jean Royer.

C'est donc avec confiance et espoir que je voterai le budget de l'agriculture pour 1974. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des Républicains indépendants.)

M. le président. Excusez-moi, mes chers collègues, d'être obligé de demander aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole car leur liste est encore longue.

M. André Duroure. Surtout lorsqu'on parle pour ne rien dire ! M. Weisenhorn aurait pu se contenter de donner lecture de sa conclusion. (Mouvements divers.)

M. le président. Evitons les appréciations personnelles. Je ne peux qu'apprécier la chronologie.

La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Cette année encore, le budget de l'agriculture va donner la priorité au développement des activités d'élevage.

Dans la mesure où les produits de l'agriculture doivent peser le moins possible sur l'augmentation du coût de la vie tout en apportant aux producteurs une part suffisante de revenus, c'est encore en augmentant la productivité de nos exploitations agricoles que nous leur offrirons la meilleure source de rentabilité.

Je fais une réserve pour les plus petites exploitations agricoles, situées dans des régions à vocation obligatoirement d'élevage, où la nécessité d'assurer des prix de vente suffisants à leurs produits — surtout la viande et le lait — se fait encore sentir. Nous savons qu'il y a là un problème de structures. Mais on ne peut pas bousculer les générations et pendant de nombreuses années encore il faudra aider, je dis bien aider, car je n'aime pas le mot « assister », des agriculteurs dont la surface d'exploitation restera insuffisante.

La part du budget réservée aux crédits pour l'encouragement à la sélection animale, au niveau de l'exploitation, ne doit pas faire négliger la nécessité de pousser toujours davantage la recherche zootechnique.

Nous savons que la France accuse un certain retard en recherche zootechnique par rapport à certains pays voisins, en particulier ceux de la Communauté économique européenne, même si ces pays n'ont pas une vocation agricole supérieure à la nôtre. C'est d'ailleurs sans doute pour cette dernière raison qu'ils poussent la recherche zootechnique. En particulier, nous jugeons navrant d'être obligés, pour augmenter notre production, d'importer des races de porcs d'Angleterre et de Belgique, alors que nous possédions en France des races autochtones que nous pouvions très bien améliorer pour obtenir une rentabilité suffisante.

De même que lorsqu'on parle d'une crise de protéines, que l'on cherche à s'orienter vers ces produits de choix que sont les légumineuses dites « protéagineuses », on semble oublier que l'espèce bovine assimile encore parfaitement bien des fourrages classiques tels que la luzerne, laquelle fournit, à l'hectare, le plus fort tonnage de protéines de toutes les plantes de la création. Toutefois convient-il de ne pas en gaspiller les richesses alimentaires au moment de la récolte.

A cette fin, je souhaite que soit prévue dans les crédits d'équipement pour le conditionnement, le stockage et la transformation des aliments du bétail la part qui revient à l'installation d'usines de déshydratation de fourrages, une bonne conservation et une concentration protéique optimum étant un facteur d'excellente assimilation, donc de rentabilité.

Les augmentations de crédits sont assez sensibles pour activer la prophylaxie des maladies des animaux, prophylaxie dont les effets bénéfiques se font sentir dès maintenant dans la lutte contre la brucellose.

Nous avons noté avec une très grande satisfaction l'effort très important qui, dans l'enseignement agricole supérieur, permettra de terminer l'équipement de nos trois écoles vétérinaires et même d'en prévoir la création de la quatrième à laquelle on ne croyait plus.

Mais il ne faut pas oublier qu'il est plus facile de construire rapidement une école que de la doter aussi promptement des enseignants dont elle aura besoin. Dans ce domaine de l'enseignement vétérinaire, un effort de formation de maîtres et d'assistants doit être entrepris avant même de penser à implanter le cadre où ils auront à exercer.

J'avais noté également — mais vous y avez répondu quelque peu par avance — les questions que pose l'enseignement agricole classique.

L'an dernier déjà, de nombreux parlementaires avaient fait part de leurs inquiétudes au sujet de cet enseignement agricole. Il nous faut renouveler cette année les mêmes observations. Que les structures d'accueil soient maintenant suffisantes, c'est évident. Mais il faut encore compléter leur équipement en matériel d'études, selon la vocation de la région agricole où elles sont implantées.

De même, sur le plan du personnel, tous les postes d'ingénieurs, des travaux agricoles sont loin d'être pourvus. Le nombre des surveillants est très insuffisant. Ces réflexions font d'ailleurs l'objet d'une lettre personnelle que je vous ai adressée récemment concernant particulièrement les difficultés du complexe d'enseignement agricole de Vendôme.

Enfin — là aussi vous avez en partie répondu par avance — est-il possible de régler maintenant certaines subventions promises aux maisons familiales d'apprentissage rural et dont les dossiers sont en souffrance depuis quelques années ?

Il convient de publier au plus tôt la carte scolaire, afin de remédier au désordre qui règne en ce domaine et d'apaiser rapidement la concurrence entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Sur le terrain, les productions animales nécessitent un équipement où les besoins en eau potable restent encore prioritaires dans beaucoup de nos régions, surtout si la succession d'années sèches que nous connaissons avait tendance à durer très longtemps.

Mais au moment de dispenser les crédits de l'année 1974, il ne faut pas oublier de régler ceux qui étaient prévus pour le compte de 1973 et même des années antérieures. Ainsi, pour le seul département que j'ai l'honneur de représenter ici, les retards dans les règlements prévus par le plan de relance du début de l'année 1973 étaient encore importants au 1^{er} octobre 1973.

Qu'il s'agisse de l'aide aux logements, aux bâtiments d'exploitation ou aux bâtiments d'élevage, des subventions pour l'alimentation en eau potable concernant des installations d'élevage industriel ou de l'aménagement de gîtes ruraux, un nombre très important de demandes agréées ne sont pas réglées dont certaines remontent à 1972. Je ne parle pas de certains dossiers qui relèvent d'une réglementation antérieure et qui attendent depuis plusieurs années les crédits qui permettront de les liquider.

Enfin, cette année encore, malgré une sensible augmentation, nous regrettons la faiblesse des crédits pour les remboursements. La dotation pour le Loir-et-Cher, par exemple, permet actuellement de satisfaire, compte tenu des travaux connexes aux remboursements antérieurs, l'équivalent d'une seule commune de 2.000 hectares par an. Une vingtaine de communes attendent encore leur tour. Dans certaines, le morcellement est tel qu'il freine considérablement la modernisation des méthodes culturales.

J'évoquerais, en terminant, la situation pénible des agriculteurs retraités dans nos régions de petites exploitations où ils ont passé toute leur existence à vivre au jour le jour, sans pouvoir économiser et peut-être aussi sans avoir pensé suffisamment à cotiser, quand il en était encore temps, pour s'assurer une retraite décente.

Alors que nous venons de décider que la solidarité nationale devait venir en aide aux plus défavorisés d'autres catégories professionnelles, il conviendra de penser bientôt que, parmi les agriculteurs aujourd'hui retraités, un grand nombre n'est pas très favorisé.

On attend beaucoup, pour l'avenir, de la réforme promise de l'indemnité viagère de départ. Mais il y a tous ceux qui n'auront pas pu en profiter. Je crois cependant encore possible de trouver au sein même de la profession agricole quelques occasions de solidarité.

Enfin, je suis de ceux qui demanderont le relèvement du plafond de ressources au-dessus duquel l'Etat récupère sur les héritiers les sommes versées au titre de la solidarité nationale. Que représentent aujourd'hui 40.000 francs ? C'est la pauvre maison qu'on a déjà héritée de ses vieux parents ; c'est le jardin, la basse-cour ou le verger d'où l'on tire encore, à un âge avancé, une grande partie des moyens de subsistance et qu'on se refuse à hypothéquer parce que les enfants, à leur tour, pourront en avoir besoin. Alors, pour ne pas risquer de les en priver, on refuse les quelques avantages que peut offrir le fonds national de solidarité.

La disposition que je préconise, étendue à tous les Français, serait une mesure sociale en faveur des plus déshérités. Elle permettrait à tous les retraités, agriculteurs compris, de mieux

profiter de la solidarité nationale et jouerait, par-là même, dans le sens de l'égalité et de la justice sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Je dois revenir pour un instant sur les interventions de mes collègues des départements viticoles du Midi en appelant, monsieur le ministre, votre attention sur la situation du marché du vin.

Celui-ci enregistrant actuellement une baisse considérable, le maintien des cours est certainement l'une de vos préoccupations principales, d'autant que la récolte de cette année, avec 80 millions d'hectolitres, sera la plus grosse depuis le début du siècle.

Le problème du maintien des cours est un problème européen. Il est indispensable que les vins de la Communauté soient protégés aux frontières par un prix de référence élevé. Les niveaux des prix d'intervention et d'orientation doivent être nettement majorés, car ces prix n'ont bénéficié, l'an dernier, que d'un relèvement dérisoire.

Compte tenu du retard de 1972 et de la hausse de tous les prix de 1973, nous vous demandons, monsieur le ministre, de faire admettre à Bruxelles les prix proposés par l'institut des vins de consommation courante : 13,08 francs pour le prix de référence, 9,68 francs pour le prix d'orientation, 9,07 francs pour le prix de déclenchement.

J'ai pris note des précisions que vous avez données au sujet de la mise en œuvre de la procédure des contrats de stockage. Ainsi, à partir du 1^{er} décembre, une large publicité devrait être donnée à cette mesure, primitivement annoncée pour le 1^{er} novembre, et qui devrait freiner la dégradation subie actuellement par les cours.

Je voudrais, monsieur le ministre, en pensant à l'avenir d'une région comme celle que je représente, où les discours et les promesses n'ont pas encore transformé l'économie, toujours liée à la monoculture, évoquer l'évolution des crédits destinés aux grands aménagements régionaux.

Le montant de ces crédits passe de 168 millions de francs en 1970 à 167,8 millions de francs dans votre projet de budget pour 1974.

Ainsi, à une époque où le Gouvernement nous parle d'aménagement du territoire, on peut estimer, compte tenu de l'usure de la monnaie, que les possibilités d'investissements dans les aménagements régionaux en 1974 seront réduites d'au moins 25 p. 100 par rapport à 1970.

Il reste cependant beaucoup à faire, notamment au profit des régions françaises, comme le Languedoc-Roussillon, affectées de conditions physiques et climatiques défavorables par rapport aux autres régions du pays. Et, pourtant, je pense que la politique des grands aménagements régionaux devrait avoir pour objectif d'assurer la compensation nécessaire, surtout au moyen de grands travaux d'équipement hydraulique, afin de rendre plus équitables les chances de développement.

Or, l'évolution comparative des crédits d'investissements de l'ensemble du ministère de l'agriculture et de ceux réservés aux grands aménagements régionaux montre que ceux-ci ont été fortement sacrifiés puisqu'ils ne représentaient plus en 1973 que 8,20 p. 100 du montant total des crédits d'équipement de votre ministère, contre 9,40 p. 100 en 1970.

En mon nom et au nom de mes collègues socialistes, je demande, monsieur le ministre, que des mesures soient prises afin de poursuivre et d'amplifier l'effort en faveur des aménagements régionaux. En effet, il faudrait au moins que les objectifs du VI^e Plan, déjà très modestes par rapport aux besoins, puissent être atteints.

Je voudrais évoquer maintenant une question qui préoccupe les élus de mon département où, vous le savez, les élus des grandes collectivités ont déjà apporté leur contribution morale mais surtout financière, à l'œuvre entreprise depuis quinze ans par la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc.

C'est à ce titre qu'à la demande de votre ministère le département de l'Hérault a pris en charge la construction du barrage de Salagon qui permettra l'irrigation de 40.000 hectares.

Il convient maintenant de dégager les moyens de financement des réseaux d'irrigation tributaires de ce barrage. Un premier programme d'équipement, portant sur une superficie de 10.000 hectares, a été préparé en collaboration par le département de l'Hérault et la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc. Ce programme a reçu l'accord de principe du F. E. O. G. A. qui est prêt, ainsi que le département, à participer à son financement, mais votre ministère ne l'a pas encore approuvé, après avoir cependant engagé le département à construire ce barrage.

Nous ne comprenons pas votre attitude, monsieur le ministre, et je vous demande de me rassurer, car il importe d'assurer rapidement l'utilisation rationnelle de ce barrage.

Je terminerai ma brève intervention par quelques réflexions sur les groupements de producteurs.

Le 8 février 1973, à Montpellier, vous avez présenté un plan de rénovation viti-vinicole ayant pour objectif de changer fondamentalement certaines structures de la production, de la vinification, de la mise en marché.

En matière de restructuration foncière, vous avez promis des aides aux viticulteurs, mais vous avez assorti ces dernières de conditions trop exigeantes, en imposant en particulier, pour une récolte pérenne, un délai d'exécution de trois ans — ce qui est trop court — des surfaces d'ilots trop importantes, et vous avez limité ces aides aux seuls groupements de producteurs.

Monsieur le ministre, la profession avait élaboré des schémas directeurs du vignoble. Il conviendrait qu'elle soit écoutée et que l'exécution des projets de restructuration, dont la réalisation exige vingt-cinq ans, bénéficie à tous les viticulteurs et non aux seuls membres des groupements de producteurs.

Pour la mise en marché, vous risquez aujourd'hui de décourager les viticulteurs en assortissant les aides d'exigences draconiennes, par exemple, le recrutement effectif d'un œnologue ou d'un technicien, ce qui grèverait lourdement leur budget.

Les conventions passées par les groupements de producteurs avec leurs instituts coopératifs pour l'œnologie, avec les chambres d'agriculture pour la technique ou la mise en marché, devraient être considérées, dans un premier temps, comme satisfaisantes.

Pour l'amélioration de la qualité de la vinification, je souhaite avoir l'assurance, monsieur le ministre, que les crédits qui seront affectés aux groupements de producteurs en vue d'encourager les investissements en matériels modernes de vinification n'ampèteront pas le programme normal.

En effet, les incitations qui doivent permettre à certains d'aller plus vite ne doivent pas retarder les autres. Le budget limité de votre ministère vous le permettra-t-il ?

Monsieur le ministre, je vous ai posé quelques questions et exposé certaines craintes, justifiées par la diminution du volume des investissements, par l'insuffisance des crédits de modernisation des communes rurales, par les difficultés financières que connaissait l'enseignement agricole, la recherche agronomique et les instituts professionnels, ces derniers pourtant si utiles au progrès de l'agriculture.

Puisse vos réponses donner espoir aux jeunes de chez nous et apporter une suite à vos promesses. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Chamant.

M. Jean Chamant. Monsieur le ministre, mon intervention aurait dû normalement trouver sa place lors de l'examen de la subvention du F. O. R. M. A. inscrite au budget des charges communes. Cependant elle ne sera pas déplacée dans le cadre de cette discussion.

Nous avons noté avec vous, monsieur le ministre, que les crédits d'orientation du F. O. R. M. A. augmenteront de façon substantielle, comme l'avait d'ailleurs promis M. le Premier ministre lors de la conférence agricole annuelle.

Cependant, je me demande si, une fois prélevés les crédits affectés au paiement de la prime de ramassage dans les zones de montagne, les crédits restants seront suffisants pour financer les plans de relance, notamment celui de la viande bovine.

En effet, si l'enveloppe globale connaît une majoration constante, en revanche les crédits spécialement affectés au plan de relance de la viande bovine diminuent régulièrement depuis deux ou trois ans.

Cette situation, peut-être encore plus inquiétante sur le plan psychologique que sur le plan économique, donne le sentiment aux éleveurs concernés que tout n'est pas mis en œuvre pour les aider à franchir une étape dont vous savez vous-même combien elle est difficile. C'est peut-être aussi ce qui explique que, cette année, un seul programme régional ait été lancé par le F. O. R. M. A., dans une partie de la France que d'ailleurs vous connaissez bien.

Récemment, monsieur le ministre, nous avons échangé une correspondance sur les actions à prévoir dès 1974, au plan prochain, dans le cadre de la rationalisation de la production bovine. L'une de ces actions intéresse la race charolaise.

Il y a près de trois ans, au début de 1971, un dossier concernant la race charolaise a été soumis au F. O. R. M. A. et, à ce jour, il n'y a pas d'autre résultat que négatif. Cependant, cette semaine la presse nous a appris que cette race, considérée, à juste titre, comme l'un des fleurons de l'élevage français, venait d'opérer sa pénétration sur le marché chinois. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que ce succès justifie un effort particulier des pouvoirs publics et singulièrement de l'établissement public qu'est le F. O. R. M. A. ?

Je vous ai écouté tout à l'heure avec une grande attention et j'ai noté que, d'une manière très générale — vous ne pouvez d'ailleurs agir différemment — vous envisagez des actions tendant à maintenir l'équilibre entre les productions de lait et les productions de viande.

Pour que cet équilibre soit respecté concrètement, je vous demande d'envisager, pour 1974, un programme de développement de la race charolaise basé sur un contrat de progrès qui, outre une action génétique intégrée, comporterait deux éléments : l'encouragement aux groupements de producteurs — ce qui est d'ailleurs conforme à votre politique — et l'attribution d'une prime à la génisse.

Si, dans le courant de l'année prochaine, vous pouviez dégager les modestes crédits nécessaires à cette action en faveur de la race charolaise, vous apporteriez aux éleveurs concernés, dont le nombre ne cesse d'ailleurs de croître, un encouragement, en même temps qu'un apaisement.

Ce matin, un grand journal titrait à propos de la discussion du budget de l'agriculture : « L'avenir négligé. » Ce jugement m'est apparu, comme à beaucoup je pense, à la fois excessif et injuste.

Jugement excessif, parce que au-delà même d'une crise conjoncturelle que connaissent certains producteurs agricoles et dont vous ne mésestimez pas l'importance, monsieur le ministre — nous l'avons compris tout à l'heure — il semble cependant que les perspectives de la politique agricole, telles qu'elles se dessinent, ne correspondent nullement à cette affirmation pessimiste.

Jugement injuste aussi, car c'est un peu faire fi de tous les efforts qui s'inscrivent dans le droit fil de ceux des années précédentes et auxquels votre politique a apporté une contribution que j'estime positive.

En tout cas, il dépend de vous, de votre action, des décisions que vous serez amené à prendre sur un plan général et sur le plan particulier auquel je me suis volontairement limité, qu'un démenti soit apporté à un propos quelque peu léger.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que les semaines et les mois à venir nous apporteront ce démenti qui, en même temps, constituera un encouragement et une marque de confiance. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du groupe de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je réponds tout de suite à M. Chamant.

Parmi les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, l'encouragement à la production de races à viande est certainement l'une de celles qui appellent maintenant de notre part des solutions prioritaires. D'ailleurs, la crise que nous connaissons actuellement sur le maigre nous y encouragerait, si nous ne l'avions déjà été par d'autres considérations.

J'ai donc engagé la commission nationale d'orientation de l'élevage à me proposer un ensemble d'actions pour encourager et soutenir le développement des races à viande. De leur côté, les fédérations régionales du Massif central procèdent actuellement à des études dans le même sens.

C'est vous dire que je suis tout prêt à répondre positivement, et dès le début de la prochaine année, à votre suggestion en vue de l'établissement d'un plan, appelons-le charolais ou limousin, sans négliger pour autant les autres élevages.

M. Jean Chamant. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Je remercie M. Chamant. Il a été d'une telle concision que, sans augmenter son temps de parole, M. le ministre a pu lui répondre. Voilà un bon exemple !

La parole est à M. Le Foll.

M. Yves Le Foll. Mes chers collègues, dans les quelques minutes dont je dispose, je me limiterai à un aspect du budget, celui des aides aux productions agricoles et, plus particulièrement, aux productions animales.

En général, dans le système actuellement en vigueur, tant pour le soutien des marchés que pour la modernisation des exploitations, les grosses entreprises, notamment celles qui se consacrent aux cultures des céréales et de la betterave, prélèvent une très forte proportion des crédits.

Dans le même temps, le secteur de la production bovine, largement déficitaire sur le plan communautaire comme sur le plan mondial, connaît une situation préoccupante. C'est particulièrement vrai pour des régions qui, comme la Bretagne, se sont orientées vers cette production, suivant en cela les recommandations des pouvoirs publics.

Au cours de l'année 1973, alors que les prix à la consommation ne cessaient d'augmenter, nous avons constaté, au contraire, une dégradation des cours à la production. Or, les coûts de production n'ont cessé de croître en fonction des charges d'investissements et des prix des matériels, des engrais, des aliments du bétail.

D'après des études sérieuses menées par la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, le prix de revient au kilo net des taurillons a été de 10,50 francs, auquel il faut ajouter un minimum de un franc pour la rémunération du travail, alors que le prix de vente est resté inférieur à dix francs.

Dans de telles conditions, l'exploitation n'est donc plus possible. Certains éleveurs, qui s'étaient lourdement endettés pour s'installer, connaissent aujourd'hui une situation inquiétante et leur mécontentement croissant est d'autant plus légitime qu'ils avaient cru aux promesses des pouvoirs publics. De surcroît, un tel état de chose n'encourage pas de nouvelles initiatives et cette production, déjà insuffisante, risque donc encore de diminuer.

Jusqu'à présent, la suppression de la clause de pénurie n'a pas amélioré sensiblement le marché. Les remèdes ne peuvent d'ailleurs se limiter à des aides particulières qui deviennent actuellement de plus en plus complexes, et une politique cohérente d'organisation du marché doit au plus vite être définie et surtout appliquée.

Nous savons que ce n'est pas facile en régime capitaliste et, dans un secteur où les forces de pression sont puissantes, plusieurs ministres se sont déjà assez vite essouffés à vouloir « suivre le bœuf ».

Si l'on veut vraiment accroître la production bovine et assurer un développement normal des exploitations et des régions qui s'y consacrent, il faut garantir aux éleveurs un prix de revient moyen tenant compte d'une rémunération minimum de leur travail, en évitant que les aides de l'Etat ne profitent surtout aux intermédiaires et aux très grosses exploitations. Une régionalisation des aides serait d'ailleurs souhaitable.

Il faudrait aussi garantir aux agriculteurs le paiement de leurs livraisons, en les considérant comme des créanciers privilégiés en cas de faillite des débiteurs. Les risques de ce genre se trouvent actuellement accrus du fait des délais de paiement souvent exorbitants qui leur sont imposés par les grosses sociétés commerciales, celles-ci utilisant comme fonds de roulement les sommes dues aux producteurs. Sur ce point encore, une législation appropriée devrait mettre fin à de tels abus.

Une véritable organisation du marché exige évidemment la mise en place d'un organisme spécialisé. L'O. N. I. B. E. V. pourrait répondre à cette préoccupation, mais, si l'on en parle depuis des mois, aucune mesure concrète n'a encore été prise et il ne semble pas que le projet de budget pour 1974 ait prévu les financements indispensables à cet égard.

Dans les crédits d'orientation du F. O. R. M. A. ne figurent pas davantage le financement des actions concernant la production bovine : 84 millions de francs sont seulement prévus à cet effet. Or, la conférence agricole annuelle avait demandé un supplément de 116 millions de francs pour 1973 et une dotation de 250 millions de francs pour 1974. Nous sommes loin de compte !

De même, pour les bâtiments d'élevage, il n'est prévu que 150 millions de francs sur les 250 millions de francs qui seraient nécessaires. Dans ces conditions, l'instruction des 15.000 à 20.000 dossiers actuellement en instance risque d'attendre encore longtemps ! Et, quant aux prêts, il manque 250 millions de francs sur les sommes promises par le ministre.

Un effort supplémentaire important doit donc être consenti dans ce secteur qui conditionne la vie de certaines régions à vocation agricole.

Ces exigences restent encore bien modestes, comparées aux subventions versées à certaines grandes firmes industrielles, comme Usinor ou Sacilor, qui auraient reçu plus de 1.500 millions de francs.

En terminant, je constate l'insuffisance notoire du budget de l'enseignement agricole, dénoncée d'ailleurs par tous les membres de la commission des affaires culturelles. Après avoir favorisé le développement anarchique des institutions privées, il semble que le Gouvernement se propose de liquider progressivement l'enseignement agricole public. Aucun effort n'a été tenté pour en définir les objectifs, pour assurer les coordinations et liaisons indispensables avec l'éducation nationale et, aujourd'hui, après avoir organisé le désordre, les pouvoirs publics argumentent de la baisse des effectifs et de l'incertitude des débouchés pour condamner certains établissements.

Vous nous avez dit en commission, monsieur le ministre, que les établissements publics disposent de très nombreux locaux. En tout cas, ce n'est pas exact pour un collège agricole de Saint-Brieuc, d'ailleurs en grève actuellement pour protester contre les conditions dans lesquelles il fonctionne. En effet,

depuis sa création, il est installé dans des locaux loués par le département, particulièrement inadaptés tant pour l'enseignement que pour l'internat. La construction neuve prévue il y a plusieurs années semble aujourd'hui remise en cause et aucune assurance n'est donnée quant à l'avenir de cet établissement, qui fonctionne — je le précise au passage — avec des effectifs constitués pour moitié de contractuels.

Nous avons vraiment le sentiment, monsieur le ministre, que vos services se désintéressent totalement de l'enseignement agricole. Mais, dans ce cas, il faudrait le dire nettement et rechercher avec l'éducation nationale les conditions d'un fonctionnement plus satisfaisant.

Voilà, monsieur le ministre, quelques raisons qui ne me permettent pas de voter le budget de l'agriculture tel qu'il nous est présenté.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, je suis heureux de pratiquer l'alternance et, après la déclaration de M. Le Foll, de vous exprimer les raisons pour lesquelles je voterai votre budget.

Bien entendu, à quelque groupe que nous appartenions et quelque région que nous représentions, nous souhaitons tous pour l'agriculture, comme d'ailleurs pour toutes les autres catégories socio-professionnelles, des équipements plus nombreux, de meilleures conditions de vie, des avantages sociaux plus importants. Cependant, nous ne devons pas oublier que le budget de l'agriculture, en substantielle augmentation d'ailleurs, s'inscrit dans le cadre d'un effort collectif de la nation pour tenter de résoudre de multiples problèmes.

Dans la conjoncture actuelle, et même si chacun souhaite naturellement davantage, il est difficile de ne pas reconnaître l'effort considérable accompli sous votre égide pour l'agriculture française. Cet effort, monsieur le ministre, je vous demanderai de le poursuivre en manifestant plus particulièrement votre dynamisme dans trois directions.

Je vous invite d'abord à réfléchir, en tant qu'avocat de l'agriculture française devant l'opinion publique, à un fait évident : nous pouvons tous constater que, comme l'a souligné tout à l'heure à juste titre M. Chamant, la presse, plus spécialement la presse parisienne, publie parfois, sur les problèmes agricoles, des analyses dépourvues de toute équité.

Entouré essentiellement d'agriculteurs — vous ne pouvez pas être partout à la fois — rappelez-vous chaque jour qu'une partie importante de la population française considère que l'effort accompli en faveur de l'agriculture se fait au détriment des autres catégories sociales, et cela, pense-t-elle, dans des proportions telles qu'elle juge cet effort inéquitable. Psychologiquement, les agriculteurs souffrent de ces affirmations erronées.

En outre, à un moment où la situation internationale se modifie, et sans doute pour longtemps, au point de créer un contexte économique international fort différent de celui que nous connaissons jusqu'à présent, il est de l'intérêt de la nation que nos compatriotes comprennent, comme vous l'avez si bien dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que ce qui est fait pour l'agriculture est fait pour l'ensemble du pays. Vous devez, avec les talents qu'on vous connaît, faire mieux comprendre aux autres catégories sociales quelles sont les difficultés de la vie de l'agriculteur, payé, certes, par la fierté d'être un homme libre, mais au prix de quels efforts et pour une rémunération souvent combien insuffisante ! Je vous demande un effort supplémentaire pour plaider plus activement encore devant l'opinion publique le dossier des efforts et des espoirs de notre agriculture.

Votre rôle d'avocat de l'agriculture doit aussi s'exercer avec encore plus d'ampleur auprès de vos collègues du Gouvernement. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous êtes aussi — votre titre le précise — l'homme du développement rural. Or, nous constatons tous qu'un certain nombre de décisions concernant le maintien et le développement de la vie rurale dépendent d'autres ministères qui, vraisemblablement, n'entretiennent pas avec vous de relations suffisantes et prennent souvent des mesures qui vont à l'encontre de vos objectifs de promotion de l'agriculture.

Les exemples sont multiples. Ainsi, de nombreux chefs-lieux de canton ruraux, parce qu'ils ne répondent pas aux normes fixées pour avoir droit à une salle de gymnastique, en sont privés, alors que si l'on additionnait le nombre des enfants des villages voisins susceptibles de l'utiliser, une telle installation pourrait être réalisée, contribuant à créer l'atmosphère et les activités favorisant le maintien en zone rurale des jeunes et de leurs familles.

Combien de jeunes agriculteurs ont bénéficié des facilités que procure par exemple l'Institut franco-allemand de la jeunesse ? Combien de fois avez-vous été consulté par le ministre des

finances sur l'opportunité du maintien dans un bourg viticole d'une régie de recettes proche des vignerons ? Etes-vous consulté, comme il le faudrait, lorsque de grands investissements — barrages et autoroutes notamment — sont opérés en zone rurale au prix d'un bouleversement de la vie de certains villages ? De combien pensez-vous, monsieur le ministre de l'agriculture, avant la construction d'un barrage confiée à une compagnie nationale, pour faire porter la réflexion sur le point de savoir s'il ne serait pas possible, grâce à certains aménagements, de sauver des terres arables menacées de disparition ?

Les textes que vous avez hérités, dus à l'initiative de M. Cointat, vous confient, à vous et à vos fonctionnaires une responsabilité en matière de plans d'occupation des sols et de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. Qu'en est-il exactement de l'application de ces textes décisifs pour la sauvegarde de l'agriculture ? Avez-vous la possibilité, autant qu'il le faudrait, de n'être pas seulement l'homme de l'agriculture mais aussi celui du développement rural ? Ce qui impliquerait une coordination beaucoup plus importante, par vous et autour de vous, entre les autres ministères qui ont aussi une action sur le monde rural mais souvent sans y penser, sans être surtout motivés par la solution de ses problèmes. De la sorte, vous animeriez, dans des secteurs dont vous n'avez pas directement la charge, une véritable politique de développement rural.

Je voudrais aussi que vous vous attachiez à être le ministre de l'avenir, avec ce dynamisme si convaincant qui fait que, montant à la tribune après vous, j'éprouve le sentiment de mon insuffisance pour dire comme il faudrait ce que je voudrais dire. A cet égard, persuadé que vous êtes un homme sensible, sinon vous ne seriez pas devenu l'homme d'Etat que vous êtes déjà — je vous prie de ne pas tenir rigueur à certains d'entre nous qui, emportés par un élan généreux, vous ont peut-être blessé par des propos excessifs, allant jusqu'à dire que le budget de l'enseignement agricole était un budget de disette et que vos silences n'étaient pas sans rappeler ceux du chirurgien avant une opération qui doit conduire à la mort (*Murmures sur divers bancs.*) Je n'invente rien, cette phrase figure dans un rapport.

Je crois plutôt que, face au problème de l'enseignement agricole, sur lequel vous nous avez apporté des apaisements et des engagements précis, vous êtes comme le médecin qui, dans le calme, procède avec confiance à la transfusion sanguine qui donnera plus de dynamisme au corps.

Il faut soutenir l'enseignement agricole. C'est fondamental, car il engage la formation de l'homme, l'attachement des fils d'agriculteurs au terroir qui est le réservoir de la race. Il est la possibilité donnée à d'autres enfants de France qui comprennent ce que l'entretien de la nature peut apporter à notre pays, de contribuer, par leur connaissance acquise des techniques agricoles, à la sauvegarde de ce réservoir de force, de pureté et de droiture qu'est la paysannerie française.

Mais, monsieur le ministre, ce que l'on attend aussi d'un homme comme vous, dont on connaît le talent et la volonté d'agir et de bien faire, c'est qu'il soit l'homme de l'avenir par la recherche. Il vous faut développer plus encore votre action dans ce domaine. En matière de protéines, de nombreuses recherches peuvent être accrues. Une usine de lysine devrait être rapidement mise en place avec le concours de votre ministère. Il conviendrait aussi d'augmenter la production de levures à partir du pétrole. (*Mouvements divers.*) Un ion seulement sépare en effet le pétrole du sucre.

Enfin, toujours en ce qui concerne l'avenir, un effort supplémentaire s'impose pour vous permettre d'être au sein du Marché commun — c'est le troisième volet de votre action — le ministre de l'agriculture française au service des pays en voie de développement. Il est dommage, à cet égard, que vous n'ayez pu voir tout à l'heure, de la tribune, les marques d'approbation que vous prodiguait le président Edgar Faure. Vous devez être l'homme qui apporte, au nom de la France et à travers l'Europe, la solution nécessaire et urgente qu'appelle le problème de la faim dans le monde.

Je terminerai cette intervention en vous posant une question et en exprimant une inquiétude.

J'espère, monsieur le ministre, que ma question ne vous paraîtra pas indiscret : que pensez-vous de la déclaration faite hier par le représentant de la commission de Bruxelles en ce qui concerne les inflexions qu'il se propose de suggérer à la politique agricole commune ? On avance, pour les prochaines années, des projets dont certains sont agréables à nos oreilles : le développement de la production de protéines, l'accroissement d'un certain nombre de productions permettant à l'Europe communautaire de se libérer de son assujettissement à l'étranger.

Mais on parle aussi de la nécessité d'une réduction du soutien du F. E. O. G. A. aux céréales et aux produits laitiers. On envisage même, je crois, l'institution d'une taxe de deux centimes

sur les prix indicatifs dont on demanderait qu'elle soit payée par les producteurs laitiers, avec une franchise de 10.000 litres. Monsieur le ministre, que pensez-vous de tous ces projets ?

Enfin, j'exprimerai une inquiétude qui sera aussi un vœu.

Par la réponse que vous avez faite à un orateur qui avait évoqué un problème intéressant la fière et courageuse Hollande, vous avez confirmé votre loyauté à l'égard de nos alliés européens, car se trouve posé à travers la question des approvisionnements en énergie, le problème de la solidarité de l'Europe face aux pressions que d'autres parties du monde exercent sur elle.

Or le Marché commun a été l'une des premières expressions de la solidarité européenne. Je souhaite, monsieur le ministre, que vos convictions européennes et les efforts que vous accomplirez en ces jours cruciaux, dans les plus hautes instances de l'Etat, pour orienter la politique française dans le sens de la solidarité européenne, nous épargnent un choc en retour préjudiciable à notre agriculture, si certaines attitudes en matière de politique énergétique devaient un jour susciter chez quelques-uns de nos partenaires une réaction d'amertume. Pour n'avoir pas bénéficié de notre solidarité active dans un domaine vital pour eux, certains pourraient, un jour, nous refuser cet effort de solidarité que nous réclamons. Vous êtes un homme de tant de dons et de tant de cœur que je suis persuadé que vous saurez, en ces mois qui seront difficiles pour l'Europe, faire la synthèse de nos intérêts nationaux et de ceux de nos alliés dont nous sommes solidaires.

Je conclurai en vous demandant, au nom des paysans que je représente, d'exprimer à M. le Président de la République notre confiance après l'initiative qu'il a prise. Nous savons que la prochaine réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Marché commun doit examiner notamment les problèmes agricoles et que ceux-ci ne pourront trouver leur solution que dans une Europe politique plus effective et une union économique et monétaire plus vraie.

Pour cela, il est nécessaire que, dans ces discussions qui seront très difficiles, le gouvernement français dispose d'un maximum d'atouts. Sachez, monsieur le ministre, que votre action est marquée du sceau de notre confiance et de notre volonté de vous aider le plus possible. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le bref temps de parole qui m'est imparti, je voudrais évoquer un certain nombre de problèmes auxquels est confrontée l'immense majorité des viticulteurs girondins.

Comment se présente la situation au lendemain des vendanges ? Je m'attacherai ici plus précisément aux producteurs, fort nombreux, qui n'ont pas la chance d'être propriétaires dans les régions prestigieuses du Médoc ou du Saint-Emilionnais.

Sur le plan quantitatif, on estime la récolte de 1973 supérieure d'environ 30 p. 100 à celle de 1972. C'est l'une des deux ou trois meilleures récoltes que l'on ait obtenues dans le département.

Sur le plan qualitatif, le millésime 1973 serait comparable à celui de 1967, c'est-à-dire excellent.

Ces premières considérations devraient, par conséquent, inciter à l'optimisme. Malheureusement, beaucoup de problèmes obscurcissent l'horizon viticole.

Il s'agit, d'abord, de connaître les perspectives du marché. Il serait évidemment prématuré de fixer les cours, mais il est certain que les prix, pour les vins blancs comme pour les rouges, sont en chute libre par rapport à ceux qui étaient pratiqués l'an passé.

Pour les vins blancs de consommation courante, la situation devient alarmante. Ces vins sont, en effet, achetés à la propriété entre 600 francs et 650 francs le degré tonneau, soit environ 0,70 franc le litre titrant 10 degrés. Cette somme ne saurait, en aucun cas, correspondre au prix de revient. Je veux bien admettre qu'il s'agit souvent de « surplus », mais il ne faudrait absolument pas que ces cours devinssent officiels. Il est à souhaiter que les achats destinés à l'élaboration des vins vinés entraînent une amélioration très sensible des cours.

En ce qui concerne les vins rouges d'appellation contrôlée Bordeaux, premières côtes de Bordeaux, de Bourg et de Blaye, qui ne seront débloqués que le 15 décembre prochain, les prix oscillent actuellement entre 2.000 francs et 2.400 francs le tonneau de 900 litres. La hausse spectaculaire de 1972, qui n'aura été qu'un feu de paille et dont tous les producteurs n'ont d'ailleurs pas tiré profit pour des raisons inhérentes au commerce, avait cependant permis à la profession d'éponger partiellement ses dettes envers le Crédit agricole, de moderniser les installations, de rénover des locaux souvent fort vétustes faute de moyens financiers.

On peut objectivement considérer que ces prix ne constituaient qu'un simple rattrapage par rapport aux années de misère. Or les profits réalisés l'an dernier sont aujourd'hui remis en question par la pression fiscale envisagée. En effet, l'impôt sur le revenu des bénéfices agricoles pour 1972 sera très lourd. L'assiette de cet impôt, qui était pour les bordeaux rouges de 171 francs par hectolitre au-dessus de 28 hectolitres à l'hectare, en 1971, passe maintenant à 313 francs par hectolitre au-dessus de 19 hectolitres par hectare.

Pour les vins des premières Côtes de Bordeaux, de Bourg ou de Blaye, l'assiette, qui était de 185 francs par hectolitre au-dessus de 27,5 hectolitres par hectare, est aujourd'hui de 352,50 francs au-dessus de 17 hectolitres à l'hectare.

Prenons un exemple concret et imaginons une exploitation de dix hectares ayant récolté, en 1971 et en 1972, 50 hectolitres à l'hectare de vin rouge d'appellation contrôlée Bordeaux. La base imposable passe, en conséquence, de 37.620 francs à 97.030 francs, soit une augmentation de près de 60.000 francs. Comme ces chiffres le démontrent, la différence est énorme, abusive.

Dans le cas d'une exploitation produisant à la fois vins blancs de consommation courante et vins rouges d'appellation contrôlée, l'imposition ne tient absolument pas compte du déficit enregistré sur les vins blancs. Cette situation anormale frappera la viticulture girondine et il serait particulièrement opportun de reviser une base d'imposition qui oublie les réalités économiques et sociales.

Après de nombreuses années de désespoir, l'année 1972 avait fait renaître quelque espérance qui risque d'être cruellement déçue si le Gouvernement ne prend pas des mesures énergiques en matière fiscale : abaissement du taux de la T. V. A. de 17,60 p. 100 à 7 p. 100 comme pour tous les autres produits agricoles, suppression du droit de circulation, organisation des marchés. Notre ami M. Raoul Bayou, dont chacun reconnaît la grande compétence dans cette assemblée, en a excellemment parlé.

C'est à ce prix que ces classes laborieuses, qui ont été le parent pauvre de notre agriculture, pourront vivre comme elles le méritent, c'est-à-dire décemment.

Pour conclure, je dirai que nous avons été traumatisés par une publicité qui a été donnée à des fraudes sur des vins de Bordeaux. Mais ce n'est pas à la propriété, croyez-moi, que l'on trouve les fraudes les plus graves. Ici, avec la recherche de la qualité, nous avons le droit de donner notre opinion à ce sujet. Il faut traquer les véritables responsables de cette affaire, qui ne sont pas des producteurs.

J'ajouterai enfin notre angoisse devant l'accentuation de la mainmise étrangère sur les maisons de commerce et les vignobles girondins. La récente vente des parts majoritaires de la maison de Luze illustre bien cet état de choses et renouvelle la grave question de savoir jusqu'où le négoce local ira ou pourra aller dans ce domaine et les effets que cette « colonisation » aura sur l'économie régionale. L'heure est incontestablement grave ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, votre présence à la tête du ministère de l'agriculture et du développement rural est placée sous le signe d'une efficacité certaine mais aussi d'une certaine chance. Je ne vous en ferai pas grief.

Mais il faut toutefois remarquer que, dès votre arrivée au ministère, vous avez bénéficié d'une importante hausse des prix agricoles consécutive à la dévaluation du franc de 1969. Vous avez également bénéficié de la pénurie constatée sur certains marchés agricoles mondiaux et de conditions atmosphériques exceptionnellement clémentes pendant les deux dernières années.

Vous avez su acquiescer l'oreille et l'estime des organisations professionnelles, mais aussi parfois de certains groupes par trop influents. Cela nous inquiète un peu, mais je reviendrai sur ce point tout à l'heure. Enfin, vous avez bénéficié d'une conjoncture favorable qui ne doit pas faire oublier que votre budget présente une série de lacunes et justifie des inquiétudes graves, si je mets à part les mesures prévues pour l'agriculture de montagne que je juge très positives.

Je regrette cependant que vous n'ayez pas mis à profit cette conjoncture favorable, exceptionnelle, dirai-je, pour mettre en chantier une série de réformes essentielles qui concernent la politique foncière, la sélectivité du crédit destiné à l'agriculture, l'application des directives communautaires en matière de plan de développement et de cessation, la mise en place d'une véritable politique de recherche agronomique, laquelle est dans une situation critique.

Enfin, je me permettrai d'apprécier certains aspects de votre politique internationale d'une manière un peu différente de la vôtre.

Pour la montagne, je l'ai dit, nous devons exprimer notre satisfaction. Toutefois, je vous demanderai, monsieur le ministre, de revoir, si vous le voulez bien, les critères de définition de la montagne. Vous êtes au seuil d'une politique importante. Il n'est pas concevable qu'on en reste à des critères aussi simples que l'altitude ou la différence d'altitude, alors que, dans une région telle que la miemie, les Vosges représentent, à 400 ou 500 mètres, un handicap au moins aussi grand que le Massif Central à 600 mètres. Il y a deux sources de handicap en matière de montagne : la pente et la période de végétation, en d'autres termes la dureté du climat. Dans l'Est, le climat est particulièrement dur, ce qui, nécessairement, tend à abaisser le seuil de ce que l'on considère comme la montagne.

J'aimerais obtenir de vous des explications sur ce point qui intéresse très fort l'Est du pays.

Enfin, il me paraît normal, considérant les objectifs que l'on se propose, d'étendre la politique envisagée aux zones protégées que sont les parcs naturels régionaux, tout au moins à la partie de ces zones dans laquelle l'agriculture contribue réellement au maintien de la nature.

Là aussi, les agriculteurs, notamment ceux de ma région, attendent un geste de vous.

La politique foncière ?

Vous savez que la charge foncière augmente régulièrement en France. De 1965 à 1972, le revenu des agriculteurs a pratiquement doublé. La charge foncière a été multipliée par 2,5. En d'autres termes, à long terme, c'est l'impasse : le poids de la terre étouffera les exploitations.

Parmi les solutions possibles, vous en avez annoncé quelques-unes. Mais je suis resté sur ma faim, je vous le dis franchement. En particulier, nous savons tous que l'urbanisation sauvage, non contrôlée, non planifiée, est une des causes essentielles de la hausse des prix des terres. Aussi, tant que vous ne vous en prenez pas à ce problème de l'urbanisation, qui relève, certes, aussi d'un autre ministère que le vôtre, il sera difficile de maîtriser le prix des terres et de trouver la bonne solution. Chacun le sait : les conséquences, à long terme, du non-contrôle du prix des terres sont graves. Permettez-moi, à ce propos, de citer un passage d'un rapport, non pas du M. O. D. E. F., mais de la fédération nationale des S. A. F. E. R. : « La hausse accélérée du prix des terres a pour effet de compromettre l'avenir de la plupart des petites et moyennes exploitations familiales. Celles-ci se voient réduire leurs possibilités d'accès au marché foncier du fait des prix élevés qui leur sont demandés. Seuls, les exploitants les mieux pourvus peuvent, sans trop de peine et sans trop réduire leur niveau de vie, poursuivre l'amélioration de la structure foncière de leur exploitation. »

De là à dire que votre politique ne favorise que les mieux pourvus, il y a évidemment un pas que je ne franchirai pas. Mais il y a là un problème sérieux qui suppose des moyens plus énergiques que ceux que vous avez esquissés tout à l'heure.

En ce qui concerne les subventions, bonifications et aides à la modernisation, le montant des crédits prévus est considérable. Il s'agit de 2.600 millions. J'aimerais, toutefois, monsieur le ministre, pour que je puisse apprécier exactement l'impact de l'augmentation de 17 p. 100, que vous répondez aux questions suivantes :

Quelle va être l'augmentation de la masse des crédits mis à la disposition des agriculteurs ?

Je crains que l'augmentation réelle ne soit très inférieure à 17 p. 100, peut-être même à 10 p. 100, tout simplement parce que, avec le système en vigueur, les charges du passé s'accroissent, notamment lorsque s'accroît le taux d'intérêt.

Il y a là, certainement, une réforme très importante à entreprendre.

L'aide dont les producteurs agricoles peuvent bénéficier n'est évidemment pas illimitée. Elle ne le sera pas lorsque la gauche sera au pouvoir ; elle ne peut pas l'être non plus avec la majorité actuelle. Que faut-il donc faire ? Il faut améliorer et accroître la sélectivité de l'aide accordée aux agriculteurs.

Dans mon département, la région la plus pauvre, qui est une région d'élevage, a bénéficié de 12 p. 100 seulement des affectations départementales tout simplement parce que n'a pas été levé cet autre obstacle à la modernisation que représente le retard du remembrement. Nous savons bien que la situation est, en ce domaine, bien moins rose qu'on ne le croit généralement : faute de crédits, le taux de réalisation du VI^e Plan est de 36 p. 100 dans ce domaine alors qu'il s'agit en l'occurrence d'une priorité.

Absence de remembrement, absence de modernisation, insuffisance des fonds propres, insuffisance d'encadrement : ce sont finalement les meilleures régions qui profitent le plus souvent des prêts ou des subventions et non les petites régions d'élevage qu'on trouve dans tous nos départements et qui sont le plus à la peine.

J'insiste donc pour que le Gouvernement modifie sa politique dans ce domaine.

Il est important aussi qu'on aligne le taux de l'intérêt des prêts en agriculture sur ceux du marché si nous ne voulons pas enfermer les responsables du crédit agricole dans un système impossible. Certaines exploitations des plus solides qui bénéficient actuellement de prêts bonifiés pourraient très bien supporter des taux plus élevés que 4,5 p. 100, ce qui dégagerait des moyens pour aider les exploitations vraiment nécessiteuses.

Si nous ne remédions pas à cette situation, le processus actuel s'amplifiera et les inégalités entre régions et entre agriculteurs s'accroîtront.

Il s'agit là d'un problème national sur lequel je voudrais engager le débat avec vous, monsieur le ministre. La situation, dans ce domaine, est beaucoup moins favorable qu'on le pense.

Quand on parle de l'agriculture, il faut se garder d'un péché : l'amaigame. On parle de la pénurie. Je ne conteste pas la pénurie des cotisations sociales sur le revenu brut d'exploitation. Rien pour certains produits, mais il y a aussi des produits en excédent je pense, notamment, au lait. Par conséquent : distinguons. Si l'on parle de l'augmentation du revenu agricole, distinguons par région et par exploitation et nous' cernerons de plus près les véritables problèmes.

En conclusion, il faut affiner la politique. Nous avons la chance de nous trouver dans une conjoncture très favorable ; il nous faut en profiter pour mettre en place des dispositifs plus sélectifs capables de saisir à leur racine les maux de l'agriculture.

Autre question que je veux vous poser, monsieur le ministre : les cotisations sociales des agriculteurs.

Vous venez de procéder à une réforme positive en indexant les cotisations sociales sur le revenu brut d'exploitation. Rien à dire sur ce point. Toutefois, à l'intérieur d'un département, on relève de grandes inégalités. Ainsi, dans la zone la plus pauvre du Bas-Rhin et dans la région la plus riche où le revenu à l'hectare est deux fois et demie supérieur, l'agriculteur paiera la même cotisation. Il est donc indispensable de différencier les taux des cotisations calculées sur le revenu brut d'exploitation par hectare à l'intérieur des départements pour mieux cerner la réalité, sinon les régions pauvres seront une nouvelle fois pénalisées. (Applaudissements sur quelques bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

De plus, il ne faut pas oublier que, dans les régions de petite structure où les capitaux investis par hectare sont considérables — ce qui est le cas de l'Alsace — le revenu brut d'exploitation par hectare sera automatiquement très éloigné du revenu net, c'est-à-dire du revenu réel de l'agriculteur. Il y a là une correction à faire afin que les cotisations soient calculées de manière plus juste.

Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour la réaliser. Je veux aborder un autre problème, celui de l'application des directives communautaires.

Vous avez dit qu'il y avait, dans ce domaine, quelques divergences mineures à réduire, que quelques détails vous séparaient de la position définie par la commission. Je crois que vous vous êtes rendu coupable d'un véritable *understatement*, que vous avez sous-estimé la réalité car, vous le savez, ce qui est en cause dans vos propositions, c'est la notion même de sélectivité, qui seule peut relancer l'intérêt des plans de développement : il faut que ceux-ci soient avantagés par des taux d'intérêt particulièrement favorables car ils correspondent à un véritable saut qualitatif dans la gestion des exploitations.

En outre, vos propositions oublient délibérément une autre priorité essentielle qui est l'orientation des terres libérées au moyen de l'I. V. D.

Sur ce point, vos propositions ne sont pas conformes, pour le moment, à l'esprit même des décisions prises à Bruxelles et je souhaite que vous les modifiez car, après tout, l'Europe ne peut pas être une Europe à la carte. Si la France a intérêt à défendre la politique agricole commune, il est utile, il est même indispensable que vous introduisiez dans votre action une orientation sélective en faveur des plans de développement.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Zeller ?

M. Adrien Zeller. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je rends hommage à la technocratie de M. Zeller, lequel nous démontre, avec talent, qu'il est un curvocate distingué mais je tiens à lui dire tout de suite que je n'ai pas l'intention de changer mes positions.

J'ai mis au point les textes concernant l'I. V. D. et les plans de développement avec la profession et avec le Parlement. Je les ai examinés avec les responsables de la commission de Bruxelles. Je reconnais qu'on m'a fait quelques observations,

lesquelles sont à mes yeux mineures et trouveront normalement leur solution. Qu'il vous apparaisse, à vous, qu'elles ne sont pas conformes à l'idée que vous vous faites des directives communautaires est intéressant pour vous-même et est utile au débat, mais n'est pas de nature — je vous le dis tout de suite — à m'influencer le moins du monde. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, laissez-moi vous répondre que je souhaite que l'action du Gouvernement soit plus fidèle aux directives communautaires. Le problème est celui de la sélectivité et de la priorité des plans de développement sur toutes les autres formes d'aide. Il s'agit là d'un progrès pour l'agriculture française, progrès qui avait été reconnu par M. Cointat lui-même, et ce progrès, il faut que vous le traduisiez dans la réalité. Ce qui est en cause, c'est le progrès qualitatif dans l'aide à l'agriculture et je regrette, pour ma part, que l'esprit des décisions de Bruxelles ne soit pas respecté.

Dernier thème, celui de la recherche.

Je vais vous lire ce que m'a écrit un chercheur de l'I.N.R.A. — après tout, ces chercheurs, isolés dans leur laboratoire, ont le droit de faire connaître leur position. Voici un extrait de la longue lettre que j'ai reçue :

« La recherche agronomique en France, rapportée à la production agricole ou au budget, représente un effort de quatre à cinq fois inférieur à ce qu'est cette recherche en Belgique, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni. C'est une première indication. Ensuite, en ce qui concerne le développement de cette recherche, le VI^e Plan prévoit que, chaque année, a lieu un recrutement de quatre-vingts chercheurs scientifiques. Une telle cadence a été réalisée de 1960 à 1968. A l'heure actuelle, nous sommes à un taux de recrutement de l'ordre de dix à trente jeunes par an, ce qui veut dire que le Plan sera respecté en matière de recrutement de chercheurs, à un taux de 25 p. 100 d'ici à son achèvement. Je crois que ce chiffre, à lui seul, montre le faible prix qu'on attache à la recherche, à l'heure actuelle. Mais il y a plus grave : en matière de crédits de fonctionnement, je me permets de donner quelques chiffres d'un département particulier, celui de la pathologie végétale. Un chercheur disposait, en 1968, de 13.163 francs de crédits. En 1974, pour avoir l'équivalent en valeur monétaire, il faudrait un crédit de 21.333 francs. Or le crédit réel est de 11.347 francs. Autrement dit, le département fonctionne avec une valeur réelle des crédits par rapport à 1968 de 53 p. 100. Selon l'expression même du directeur général de l'I.N.R.A., le budget de 1974 est catastrophique. »

Mais il est un autre domaine inquiétant en matière de recherche, c'est le financement par des intérêts privés. L'I.N.R.A. est incité à passer des contrats avec l'industrie privée. Cela ne serait pas mauvais en soi si ne se profilait à l'horizon le danger de perdre de vue la recherche fondamentale. Chacun sait que les recherches fondamentales sont à échéance de dix ans et qu'elles sont la base de la véritable recherche-développement.

Je terminerai par la conclusion de ce jeune chercheur :

« La politique a changé. Il s'agit de choisir les études les plus intéressantes, les plus rentables à court terme. Cela est dangereux. »

En matière de recherche, je crois que l'agriculture et les chercheurs attendent un effort sérieux de la part de la France. Je sais bien que le ministère de l'agriculture n'est pas le seul en cause et que ces problèmes concernent l'ensemble de la politique scientifique française.

S'agit-il de la protéine, par exemple ? Il manque actuellement plusieurs chercheurs. L'I.N.R.A. a « sorti » une variété de féverole, mais celle-ci restera sensible aux maladies par ce qu'on ne lui aura pas inoculé le virus qui permettrait de l'immuniser. Voilà un exemple des carences de notre dispositif de recherche.

Vous n'êtes donc pas étonné, monsieur le ministre, que je ne sois pas cent pour cent d'accord avec votre appréciation de la politique agricole commune. Le coût en soi de cette politique ne veut rien dire. Je suis bien d'accord avec vous sur ce point. Mais on ne peut contester le gaspillage fantastique auquel a conduit la politique européenne. Je ne citerai, à titre d'exemple, que la dénaturation du sucre pour en faire un aliment du bétail. Je n'insiste pas sur d'autres pratiques auxquelles il s'agit de mettre fin de manière définitive.

Il importe donc que la politique européenne réponde vraiment aux besoins des agriculteurs en général et de ceux des régions les plus défavorisées en particulier.

En matière de protectionnisme, je crois que votre politique sucrière est, du point de vue européen et du point de vue mondial, inacceptable pour un Français de bonne volonté.

Je ne conteste pas que la France doive, dans le cadre européen, accroître sa production de sucre. Elle en a la capacité. Mais sa production ne peut ambitionner ni de couvrir les besoins européens ni de devenir exportatrice.

Je suis allé au Guatemala et en Argentine il y a dix-huit mois. J'ai constaté que l'on fermait là-bas des sucreries qui produisaient le sucre à cinquante centimes le kilo ! Il serait certainement très utile de laisser vivre ces entreprises dans les pays du tiers monde en leur laissant une chance d'exporter. En outre, vous savez que les grandes entreprises qui fabriquent le sucre ont la possibilité...

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Vous dites n'importe quoi

Nous sommes en pleine pénurie de sucre !

M. le président. Monsieur Zeller, je vous avais demandé de conclure rapidement.

Je vous accorde une dernière phrase. Je vous en prie : faites qu'elle ne soit pas explosive ! (Sourires.)

M. Adrien Zeller. Pour conclure, donc, je souhaite que la politique agricole que vous voulez orienter vers la rentabilité et l'efficacité soit inspirée aussi par la justice sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, face au reste du monde. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Guermeur.

M. Guy Guermeur. Mes chers collègues, voilà près de quinze ans qu'une orientation politique fondamentale a été prise par la V^e République : développer une agriculture au service de l'homme.

Ce choix traduisait une triple volonté : maintenir et accroître la production de denrées alimentaires de qualité, maintenir et aménager un espace rural vivant, maintenir et protéger une structure d'exploitation familiale.

Ce pari, douteux en 1960, a été tenu. Le résultat, nous le savons, est un succès.

La productivité a connu un développement prodigieux, le niveau de vie des familles agricoles a progressé comme il est normal dans une démocratie évoluée, l'économie nationale a recueilli les fruits d'un investissement intelligent.

Quels moyens ont permis d'atteindre cet objectif ?

Ce sont la continuité dans l'action gouvernementale, la clairvoyance du Parlement qui a voté les lois de 1960 et de 1962, la ténacité du Président de la République à Bruxelles pour construire l'Europe verte et la volonté de concertation avec les organisations professionnelles et syndicales agricoles.

L'objectif et les moyens n'ont pas changé : le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, reste dans la ligne de cette politique. Ce qu'en attendent les Français, c'est un pas de plus vers l'égalité de traitement entre les agriculteurs et les autres catégories professionnelles. Ils en attendent aussi un renforcement des chances économiques de la France. Ils en espèrent enfin un meilleur cadre pour la vie rurale.

Dans quelle mesure cette attente sera-t-elle comblée ? C'est la question que nous pouvons nous poser ce soir. En effet, malgré un effort important de solidarité nationale, des inquiétudes subsistent.

Un taux d'accroissement supérieur à la moyenne, une masse de crédits égale au dixième du budget de l'Etat, une priorité incontestable donnée au plan social, un soutien important à l'élevage, une aide à l'agriculture de montagne, tels sont, me semble-t-il, les points forts de votre budget. D'ailleurs, il convient de noter, puisque ce budget fait l'objet de critiques non nuancées, que ce sont des points importants. Nous nous en réjouissons, monsieur le ministre, et nous voyons là le résultat de votre action obstinée, menée en liaison étroite avec les paysans eux-mêmes.

Mais votre budget comporte aussi des ombres, et mon bref propos veut aussi appeler votre attention sur la nécessité de combler rapidement certaines lacunes.

L'agriculture ne doit pas marquer de pause dans son développement. A cet effet, il convient d'investir dans les domaines où la rentabilité est la plus forte, et d'abord dans l'enseignement, car la progression des crédits dans ce domaine est inférieure à la progression moyenne du budget.

La lecture des chiffres avait suscité certaines inquiétudes chez nombre de mes collègues. Mais, monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure levé ces inquiétudes. J'ai donc noté avec satisfaction que l'enseignement bénéficierait d'un appui aussi important que par le passé et que, notamment, l'aide de l'Etat se maintiendrait au profit de l'enseignement privé.

J'ai également noté l'allusion que vous avez faite aux maisons familiales rurales, dont vous avez souligné la qualité. Je tiens à vous en remercier.

Autre investissement rentable: le remembrement.

Ce problème préoccupe aujourd'hui grandement nombre d'agriculteurs. J'appelle donc votre attention, monsieur le ministre, sur certaines erreurs qui ont été commises.

Sans rappeler les atteintes à l'environnement présentes à tous les esprits, j'évoquerai simplement deux aspects du remembrement.

D'abord, l'inclusion de terrains constructibles dans les opérations d'environnement conduit à fausser la hiérarchie des valeurs. En zones touristiques notamment, les terrains qui ont le plus de valeur sont souvent ceux qui ont la moins grande valeur culturelle. L'introduction de ces terrains dans le périmètre de remembrement provoque des distorsions et crée un climat peu favorable à la réussite d'opérations aussi compliquées.

Ensuite, les associations foncières de remembrement sont obligées, notamment en cas d'expropriation pour cause de travaux publics, de placer, sans intérêt, l'indemnité provisionnelle à la Caisse des dépôts et consignations. Ne serait-il pas possible d'habiliter le Crédit agricole à recevoir ces sommes et de permettre aux associations de verser aux anciens propriétaires un intérêt sur les indemnités qui leur reviendront lorsque les travaux seront terminés ?

Troisième secteur insuffisamment doté: la recherche.

On y a fait largement allusion ce soir, et de nombreux orateurs se sont fait l'écho des inquiétudes relatives à l'I. N. R. A. Je n'y reviendrai donc pas. Il me semble cependant qu'un effort doit être fait pour ménager l'avenir de l'agriculture, notamment dans le domaine alimentaire; vous comprendrez que ce souci soit pour moi tout naturel.

En ce qui concerne l'élevage, le niveau des prêts à la construction d'étables et de porcheries est sans doute suffisant. On peut même nourrir la crainte que le bâtiment ne « suive » pas. Je veux dire que la difficulté consistera à trouver des constructeurs, groupements d'artisans ou entreprises qui puissent suivre le rythme des demandes de construction de porcheries et d'étables. Cette situation risque de créer des tensions sur les prix; on a déjà noté des augmentations allant, cette année, jusqu'à 15 p. 100.

Ne pourrait-on imaginer un contrat qui pourrait être passé avec les entreprises de construction ou les groupements d'artisans ruraux, contrat qui garantirait au constructeur, c'est-à-dire à l'éleveur, un prix certain ou du moins compris dans une fourchette assez restreinte et, à l'artisan, un plan de charge précis avec la certitude de pouvoir travailler sur une durée connue à l'avance, ce qui lui permettrait de se fournir en matières premières en temps voulu ?

La garantie du revenu inquiète actuellement les agriculteurs, et notamment les éleveurs. J'ai eu l'occasion de le dire à cette tribune: cette garantie du revenu est aujourd'hui absolument indispensable, si l'on tient compte du niveau d'endettement auquel sont parvenus les agriculteurs.

Une charge supplémentaire, par exemple un sur-prix à payer pour la construction d'étables ou une absence de recettes, perturberait gravement la capacité de remboursement des emprunts, ce qui pourrait conduire au freinage de l'investissement, voire même au retrait de décisions d'investir.

Aussi convient-il de tout essayer pour garantir aux agriculteurs non seulement des prix déterminés, mais un revenu, sans tomber pour autant dans les travers maintes fois évoqués d'un salaire. Car la production agricole d'un exploitant indépendant ne peut évidemment justifier un salaire, puisque les risques pris doivent être couverts par l'entreprise, ce qui est normal dans un régime libéral.

Mais la mutualité agricole ne pourrait-elle pas, non seulement pour les calamités agricoles, mais aussi pour une simple mauvaise récolte, imaginer un type d'assurance-groupe permettant aux agriculteurs de se couvrir et d'être assurés, afin de pouvoir investir avec la certitude d'être en mesure de rembourser ?

Monsieur le ministre, ces grands chapitres préoccupent les agriculteurs. Leur exposé se voulait une critique constructive. S'il y a des ombres sur l'avenir du monde agricole, ces ombres ne cachent pas la lumière, car le bilan d'ensemble est largement positif. Votre budget traduit en effet une conception nouvelle de l'agriculture, c'est-à-dire d'un secteur d'activité qui dépasse largement le secteur économique pour atteindre la constitution d'un certain type de société.

Pour nous, les efforts financiers qui lui sont consacrés par la nation relèvent non d'une mesure d'assistance, mais d'un acte d'investissement. Pour nous, l'agriculture est non pas une charge pour le pays, mais une chance pour lui. C'est la raison pour laquelle je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646) ; (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et développement rural, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. (*suite*) :

Agriculture et développement rural :

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.) ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

MARCEL CHOUVET.